



CAMPAGNES SOLIDAIRES

N° 412 – janvier 2025 – 6 € – ISSN 09834-9181

Le journal de la Confédération paysanne

Dossier

Pour des campagnes vivantes, soyons fermes !



Élections professionnelles : Chaque voix compte !

SOMMAIRE

p.4 Vie syndicale

Dix victoires et avancées, parmi tant d'autres !

Actualité

p.6 « *Ni cogestionnaires, ni identitaires, nous voulons des campagnes solidaires et vivantes !* »

p.8 **Politiques sanitaires** en élevage : changer de boussole

p.9 **Fruits et légumes** : la Conf' ne relâche pas la pression

p.10 **Surproduction viticole**, désarroi des fermes

p.11 **Lactalis**, la politique de la terre brûlée

Dossier

Pour des campagnes vivantes, soyons fermes !



© Conf paysanne

Terrain

p.12 **Une installation** grâce à la Conf'

p.13 **L'accès inégal à l'eau** pèse lourdement sur les petites exploitations

Internationales

p.14 **Revenu des agriculteurs** : tout savoir sur la loi espagnole de la chaîne alimentaire

Ami·e·s de la Conf'

p.16 **Des citoyennes et citoyens** mobilisés pour défendre l'agriculture paysanne

Culture

p.17 **Champs de bataille**

Trente-deux regards de diversité paysanne mondiale

p.18 **Abonnement**

p.19 **Petites annonces**

La Conf' en action

p.20 « **Sauvez les paysans, mangez un trader !** »



Le Samson du mois



Le secrétariat national de la Confédération paysanne

La Confédération paysanne vise juste

Au moment où nous écrivons cet édit – le 10 décembre 2024 –, l'actualité politique est particulièrement chargée et complexe. Beaucoup de choses peuvent encore arriver d'ici 2025.

Michel Barnier, Premier ministre éphémère, a présenté sa démission suite au vote d'une motion de censure sur le projet de loi de finances. Cela confirme l'instabilité politique qui fait suite à la dissolution de l'Assemblée provoquée par Emmanuel Macron. Depuis cinq ans, le président a semblé davantage affairé à la reconstruction de Notre-Dame de Paris qu'à travailler pour stopper les négociations de l'accord UE-Mercosur.

Au 10 décembre, nous en sommes là ! Sans gouvernement, avec cette instabilité qui enrage nos adversaires syndicaux. Ils se sentent démunis sans leur ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, et frustrés de ne pas pouvoir comptabiliser, en victoire démagogique, leurs propositions d'af-

faiblissement des normes sociales et environnementales dont l'unique but est de se battre encore et toujours sur le marché mondial.

Au même moment où l'accord UE-Mercosur était signé, la Conf', elle, visait juste ! Au Grand Palais, le 5 décembre, nous avons dénoncé les vrais responsables des difficultés des paysans. « Sauver un paysan, manger un trader », voilà le slogan que nous avons scandé ! Car c'est bien la spéculation et le commerce des produits agricoles dérégulé et ultralibéral qui est le véritable prédateur du revenu paysan.

La Conf' est donc combative et active ! Dans ce numéro, vous pourrez appréhender l'étendue des combats menés et des combats gagnés. C'est notre syndicat qui milite pour le revenu paysan, des prix rémunérateurs et moins de concurrence entre paysans. C'est notre syndicat qui porte des propositions indispensables et justes de protection et répartition des communs : foncier, eau ou semences.

La rémunération est un axe fort et central de nos mobilisations et revendications. Des orientations importantes doivent être obtenues des pouvoirs publics, sur la Pac, nos droits sociaux, pour que l'on puisse vivre dignement de notre métier, qu'il soit attractif et qu'il installe des paysannes et des paysans nombreux sur tous les territoires.

La Confédération paysanne est cohérente ! Et, plus que jamais déterminée et portée par la vitalité de son réseau militant. Dans cette campagne des élections professionnelles, déjà commencée, on a vécu et on va vivre des moments syndicaux forts, nourris par la diversité des départements et la singularité des enjeux locaux. Car cette campagne se joue bien dans les départements, dans l'Hexagone comme dans les territoires d'outre-mer.

Il est de bon augure de constater la vitalité et la motivation des équipes. De bon augure aussi, l'augmentation du nombre d'adhésions à notre syndicat et le renforcement des dynamiques syndicales sur le terrain.

Nous sommes confiants et déterminés, les signaux sont encourageants avant la toute dernière ligne droite. Nous sommes également lucides ! Rien n'est gagné ! Chaque voix compte ! Celles des militants, des adhérents, des sympathisants, des indécis, des abstentionnistes...

Collectivement, nous engageons nos forces dans la bataille, conscients des enjeux, de l'importance de peser dans les rapports de force et, surtout, pour défendre les paysans et porter l'agriculture paysanne. Nous sommes nombreux et solides, pour lutter contre un capitalisme arrogant et destructeur et pour construire des campagnes vivantes et solidaires. Collectivement, soyons fermes ! ■

Ce numéro de Campagnes solidaires vous est offert par votre Confédération paysanne départementale dans le cadre des élections chambre d'agriculture qui se dérouleront en janvier 2025.

 En couverture – Le 4 décembre une centaine de personnes étaient présentes au siège de la Confédération paysanne nationale à Bagnolet pour la journée des têtes de listes.

Mensuel édité par

L'association Média Pays
104, rue Robespierre – 93170 Bagnolet
Tél. : 01 43 62 82 82
campsol@confederationpaysanne.fr
confederationpaysanne.fr
facebook.com/confederationpaysanne
Abonnements : 01 43 62 82 82
abocs@confederationpaysanne.fr

Directrice de la publication :

Laurence Marandola

Rédaction :

Roxanne Mitralias,
Sophie Chapelle
et Benoît Ducasse

Secrétariat de rédaction :

Roxanne Mitralias
et Benoît Ducasse

Comité de publication :

Céline Berthier, Christian Boigontier,
Michel Curade, Marc Dhenin, Stéphane
Galais, Florine Hamelin, Véronique
Léon, Laurence Lyonnais, Jean-Claude
Moreau, Adeline Régis, Michèle Roux,
Clémentine Veysse
Diffusion : Jean-Pierre Edin
Dessins : Samson et Denys Moreau

Maquette : Julia Klag et Pierre Rauzy

Correction : Jean-Claude Blondeau
Impression :

Chevillon, 26 BD Kennedy, BP 136 –
89101 Sens Cedex
CPPAP n° 1126 G 88580
N° 412 – janvier 2025
Dépôt légal : à parution
Bouclage : 13 décembre 2024

Dix victoires et avancées, parmi tant d'autres !

Les fermes qui s'engagent dans la transition doivent être soutenues autant que les autres ! Le budget des mesures agroenvironnementales était insuffisamment doté : les Conf se sont mobilisées et ont obtenu son augmentation de 150 millions d'euros. De même 105 millions ont été débloqués en soutien d'urgence à la bio, en menant notamment une action commune avec la Fnab au Salon de l'agriculture 2023. Nos actions ont aussi permis de valoriser l'écorégime bio par rapport à HVE. Photo prise à Rennes en novembre 2023.

Transition



© Conf paysanne Bretagne

La défense du plein air est une priorité pour la Conf. Le syndicat a obtenu la réalisation d'une expérimentation auprès du ministère de l'Agriculture pour adapter les normes sanitaires qui mettent en péril ces modes d'élevage. Depuis dix ans des actions ont été organisées, les paysans et paysannes en difficulté accompagnées, et des recours juridiques ont été formés. Ici, occupation de la Direction départementale à Pau, en juin 2023.

Élevage plein air



© Conf paysanne



Fruits et légumes

Oublié des politiques agricoles, le secteur des fruits et légumes subit une crise grave et durable. La Conf a obtenu la mise en place d'une aide couplée pour le petit maraîchage (de 1 600 euros par hectare) qui devrait être élargie à plus de fermes et aux arboriculteurs. Le syndicat a aussi arraché l'abandon de l'obligation de calibrage des abricots et gagné un procès dans une affaire de francisation de kiwis importés.

© Conf paysanne

La Confédération paysanne lutte pour un accès à l'eau partagé et priorisé. Notre action a contribué au rebouchage de la bassin de Banthelu, en Île-de-France, au rejet par la justice d'un projet de quinze mégabassines en Poitou-Charentes et à la dérogation pour les maraîchers obtenue dans les arrêtés-cadres sécheresse dans plusieurs départements. Photo prise à la bassin de Mauzé-sur-Lignon, le 6 novembre 2021.

Eau



© Mathieu Eissinger

La transition énergétique ne doit pas sacrifier les terres agricoles. La Confédération paysanne se mobilise et remporte des victoires : arrêt du méthaniseur XXL de Corcoué (44), plus grand projet en France, et annulation de permis photovoltaïques sur terres cultivables. Photo : manifestation à Nantes en octobre 2021.

Énergies



© Conf' paysanne 44



© Conf' paysanne

Droits sociaux

Les droits sociaux des paysans ne sont pas négociables. C'est pourquoi la Conf' a obtenu : augmentation du crédit d'impôt pour congé remplacement, revalorisation des retraites agricoles et ouverture à 85 % du Smic aux personnes en invalidité ou allongement à huit semaines du congé maternité. Le 17 octobre 2024, le syndicat a manifesté à Paris, pour une meilleure protection sociale.

Le réseau des Adear (associations de développement) qui installent un tiers des porteurs de projets, a obtenu sa reconnaissance institutionnelle. La Confédération paysanne agit pour l'installation : ainsi une aide complémentaire jeune agriculteur forfaitaire, précurseur des aides à l'actif, a été débloquée. La Confédération paysanne se bat pour le pluralisme des acteurs de la formation et de l'accompagnement à l'installation-transmission. Photo : SIA 2023

Développement agricole



© Conf' paysanne

Abandon de projets autoroutiers inutiles tels que l'A45 ou, nous l'espérons, l'A69 (photo du 22 avril 2023), de cinq entrepôts Amazon, du golf des Pommereaux, d'un centre commercial de décathlon à Montpellier, et de l'usine Bridor à Liffré : la Conf' défend les terres agricoles contre la bétonisation. Elle lutte aussi au quotidien contre l'accaparement du foncier par les agrimanagers.

Foncier



© Alain Pitton



Libre-échange

La Confédération paysanne s'est illustrée par plusieurs victoires majeures : blocage du Tafta (accord UE-USA), annulation de l'accord UE-Maroc par la Cour de justice européenne et rejet du CETA (accord UE-Canada) au Sénat. Ces succès marquent son engagement contre tous les accords de libre-échange. La Conf' a manifesté contre l'accord UE-Mercosur dans l'Aveyron fin novembre, devant l'historique McDo. « Le monde n'est pas une marchandise », affirme-t-elle depuis 1999 !

© Conf' paysanne 12



© Terre nourricière

Abattage

On ne peut pas laisser l'abattage aux mains des industriels. La Conf' agit très concrètement sur le sujet : en pérennisant l'autorisation européenne accordée aux abattoirs de volailles à la ferme dédiés aux circuits courts et locaux, en expérimentant l'abattage mobile, en obtenant l'autorisation d'abattage à la ferme pour les chevreaux et les agneaux ou du caisson mobile pour les bovins.



Droit dans le mur

À deux mois des élections professionnelles, voilà que la FNSEA se découvre une fibre altermondialiste et s'oppose au libre-échange. Enfin, soyons précis : à l'accord UE-Mercosur. Ou plutôt, elle s'y oppose « *en l'état* », « *pour l'instant* », « *momentanément* ». La Coordination rurale, de son côté, préfère la carte du radicalisme, sans une seule proposition concrète. Avec leur bonnet jaune bien vissé sur la tête, ils déversent tas de fumier et pneus brûlés sur des cibles bien populistes qu'ils taxent d'« *escrolos* ». Donald les inspire, et malheureusement, il ne s'agit pas du canard.

Après une semaine à feindre la défense des agriculteurs contre l'accord avec le Mercosur, Arnaud Rousseau et ses acolytes ont repris leurs habitudes : détourner la colère agricole vers des boucs émissaires faciles. Réautoriser les pesticides interdits ? Pourquoi pas. Déréglementer les OGM ? Bien sûr. Peu importe si tout cela contredit leur argumentaire précédent sur la concurrence déloyale des produits importés, génétiquement manipulés et bourrés de pesticides. Le double discours, ils maîtrisent : les dirigeants de la FNSEA osent tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît.

Et dans une journée carnavalesque de fin novembre, la FNSEA attaque ces fichues institutions scientifiques qui, c'est bien connu, seraient les vraies responsables des difficultés des agriculteurs. Pendant ce temps, la CR joue la surenchère grotesque, où il ne s'agit que de savoir qui aligne le plus de tracteurs.

La FNSEA s'enlise dans un vaudeville où ses dirigeants peinent à convaincre un public lassé. La CR, elle, s'enfonce dans une série B, tel un film de zombies qui menacent d'affamer Toulouse. Avec leurs slogans simplistes et leur #bonSens, ils montrent surtout qu'ils suivent le vent d'un modèle productiviste qui broie les paysans et les paysannes. Pas de doute, en plus de marcher sur la tête, ces projets syndicaux mènent droit dans le mur.

« Ni cogestionnaires, ni identitaires, nous voulons des campagnes solidaires et vivantes ! »

Ce 4 décembre 2024, la grande salle de réunion au siège de la Confédération paysanne, à Bagnolet, est pleine à craquer. Là sont rassemblés le comité national et une grande partie des têtes de listes du syndicat aux élections des chambres d'agriculture de janvier.

 **Benoit Ducasse**

(1) L'autonomie, la répartition, le travail avec la nature, la transmissibilité, la qualité des produits, le développement local (dynamique territoriale) : agriculturepaysanne.org

« Nous voyons plein de têtes que nous ne connaissons pas ! », s'exclame Véronique Marchesseau, la secrétaire générale. Une dynamique qui fait écho aux nombreuses nouvelles adhésions qui remontent des structures départementales.

Cette réunion est une étape importante avant la dernière ligne droite de la campagne pour partager les idées, les actions menées, les outils... Le moins que l'on puisse dire, c'est que ça fuse de partout. On comprend que la campagne se joue sur le terrain, au plus près des agricultrices et agriculteurs, à l'écoute et en réponse avec leurs préoccupations largement partagées dans la salle. « *C'est pourquoi nous attaquons direct sur le revenu* », intervient Romain Henry, d'Indre-et-Loire, rejoint par bien d'autres témoignages.

Dans le Morbihan, huit thèmes adaptés aux particularités départementales ont été déclinés dans un livret diffusé de ferme en ferme. Dans le Gers, un groupe de jeunes s'est for-

tement investi pour devenir le moteur de la campagne. En Île-de-France, six petites vidéos ont été tournées afin d'illustrer les six thèmes du projet de l'agriculture paysanne ⁽¹⁾. La vidéo, diffusée sur les réseaux sociaux, est utilisée dans plusieurs départements, illustration du renouvellement des générations. Dans le Maine-et-Loire, ces petits films ont été tournés lors de la fête paysanne organisée fin septembre avant le top départ sur le terrain. Dans le Rhône, cette production est complétée par celle de podcasts. En Isère, des banquets paysans seront d'autres temps forts...

En Aveyron, une caravane aux couleurs de la Conf' circule dans tout le département, sur les marchés ou les foires à bestiaux, également lors de projections-débats de documentaires paysans. En Corrèze, c'est une « Conf' mobile » qui se déplace quand, en Loire-Atlantique, un « Bétaillère tour » part à la rencontre des paysans et paysannes.



© Nicolas Leborgne

Julien Tallec, tête de liste dans le Finistère, est éleveur de vaches allaitantes dans les monts d'Arrée. Il s'est installé en 2011, à 35 ans ; sa ferme couvre 65 hectares. « *Nous nous adressons à tout le monde mais plus particulièrement à celles et ceux que les autres syndicats délaissent, par exemple les éleveurs et éleveuses en plein air de bovins, ovins, porcins ou volailles. Nous menons une campagne de terrain très active au cours de laquelle nous avons, par exemple, organisé des réunions publiques sur les dégâts des sangliers et sur le retour du loup qui ont attiré un public nombreux, bien au-delà de notre cercle habituel.* »

ÉCOBRÈVES

Léa Cabal-Zinck, tête de liste en Aveyron, est paysanne-boulangère dans une ferme en polyculture-élevage (ovins lait – pour production de roquefort de marque Papillon, céréales avec transformation) à Saint-Izaire, dans le sud du département. À 44 ans, mère de deux enfants, elle mène une campagne centrée sur les problèmes de revenu : *« C'est un ressenti fort, et d'abord pour nos adhérentes et adhérents qui couvrent toutes les productions locales, tant en filières longues qu'en circuits courts. Les discussions sont riches tout au long du parcours de notre caravane de campagne, très visible et appréciée. C'est aussi l'occasion de présenter notre volonté d'une chambre d'agriculture active et vivante, ouverte, remise au service de toutes les paysannes et de tous les paysans. »*



© Coralie Pasquier

Il s'agit partout de mettre en valeur le travail syndical local. Dans le Var, par exemple, un gros chantier est mené avec le comité d'action juridique (CAJ) créé par le syndicat ⁽²⁾ ; un autre est conduit sur la biosécurité dans les élevages paysans, mis en avant auprès d'éleveurs et d'éleveuses très à l'écoute. Dans le Vaucluse est mis en valeur le travail sur la FCO. *« En Haute-Marne, nous travaillons depuis huit ans à la reconstruction de l'abattoir local, témoigne Hippolyte Babouillard, la tête de liste à l'élection de janvier. Et comme il rouvre demain, nous allons bien sûr valoriser cette victoire ! »*

En Martinique, les mouvements sociaux contre la vie chère permettent de développer les arguments pour la souveraineté alimentaire de l'île et le revenu. Dans une dynamique de porte-à-porte auprès des paysannes et paysans, *« la vie chère nous a ramenés à la paysannerie, les médias locaux ne parlent que de nous »*, souligne Guy-Albert Levostre. En Guadeloupe, les rencontres paysannes sont aussi très nombreuses : *« Nous proposons des réunions de secteurs matin, midi et soir ! »*, s'enthousiasme Laurent Chathuant.

Cette campagne énergique veut partout s'adresser au plus grand nombre. *« Nous rappelons que l'agriculture paysanne n'est pas exclusive, précise Christophe Gouzé, éleveur en Ariège. Chaque pas compte, en partant de là où se trouve chacune et chacun. »* Car est-il ajouté : *« Nous sommes 400 000 paysannes et paysans aujourd'hui en France : aucune*

et aucun ne doit manquer si on en veut un million demain ! »

Une ambition que résume bien le slogan national : *« Pour des campagnes vivantes, soyons fermes ! »* *« Ce slogan nous est propre, souligne Thomas Gibert, paysan en Haute-Vienne et secrétaire national. Les autres syndicats ne peuvent s'en prévaloir : nous sommes les seuls à revendiquer des installations en grand nombre qui s'inscrivent dans le tissu social des sociétés rurales, loin des pratiques de cogestion et des slogans corporatistes. »*

Ce que résume un *« argument qui fait mouche »* écrit sur les murs de la salle : *« Ni cogestionnaires, ni identitaires, nous voulons des campagnes solidaires et vivantes ! »*

Car *« cette élection n'est pas un duel médiatique, conclut Laurence Marandola, porte-parole nationale. Il y a une alternative paysanne, que nous portons partout depuis longtemps, sans double langage ou opportunisme, de la même façon sur le terrain, dans les bureaux ministériels, dans les chambres... Nous sommes le seul syndicat qui porte des propositions d'avenir pour garder chaque ferme, chaque paysanne et paysan, pour en installer d'autres, en nombre, le seul à travailler depuis toujours sur la question capitale du revenu, le seul qui lutte depuis le début pour protéger les paysannes et les paysans des accords de libre-échange. Le seul à porter un projet cohérent, légitime, concret, celui d'une agriculture réellement paysanne. »* ■

(2) Pour permettre aux personnes de comprendre le droit plutôt que de le craindre, de s'en servir plutôt que de le subir : comite-action-juridique.fr

Double face

Amaud Rousseau, président de la multinationale Avril et de la FNSEA, était inscrit à la Bourse européenne de commerce organisée au Grand Palais (cf. p. 20) sous l'étiquette Sofiprotéol. L'inscription à cet événement prestigieux, qui rassemblait des acteurs majeurs de l'agro-industrie comme Syngenta, Cargill, InVivo ou encore la banque d'investissement brésilienne BTG Pactual, coûtait 300 euros par participant. La soirée s'est déroulée sous la nef privatisée du Grand Palais, où un dîner exclusif, évalué à plus de 300 000 euros hors taxe, a été servi. Un contraste frappant avec la crise agricole qui frappe durement les paysans et les paysannes.

Avril se sert

Avril, sous le feu des critiques, a justifié son investissement dans une usine d'huile de ricin au Brésil comme une préparation à l'après-pétrole, prétendument sans lien avec le secteur agricole. Toutefois, le groupe omet de mentionner ses investissements antérieurs, notamment via sa filiale MixScience, devenue actionnaire majoritaire du brésilien Salus Group en 2016. À l'époque, Avril évoquait une *« alliance stratégique »* pour accélérer sa croissance au Brésil et conquérir de nouveaux marchés, en lien avec la production animale. L'accord UE-Mercosur, qui favorise ce secteur, sert directement les intérêts d'Avril, acteur clé au Brésil.

Accord finalisé, paysans floués

Après 25 ans de négociations, l'accord UE-Mercosur a été finalisé le 6 décembre, présenté comme une avancée historique par Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne. Cependant, les dispositions agricoles restent inchangées depuis 2019, malgré les inquiétudes des agriculteurs européens. Bruxelles promet des garanties avec un accès limité aux produits agricoles sensibles et un fonds de réserve d'un milliard d'euros en cas de crise. La ratification, cependant, s'annonce difficile. Plusieurs États membres expriment des réserves majeures sur l'impact pour leurs marchés agricoles et la souveraineté alimentaire. Le processus, qui doit encore passer par le Conseil de l'UE et le Parlement européen, pourrait être ralenti par l'opposition de pays clés et les débats sur la base juridique.

ÉCOBRÈVES

Stress hydrique

Une analyse du *World Resources Institute* révèle qu'un quart des grandes cultures mondiales sont cultivées dans des zones à forte contrainte ou variabilité hydrique. Riz, blé et maïs, essentiels à l'alimentation planétaire, sont particulièrement touchés, avec 33 % de leur production exposée à une pression intense sur l'eau. Les cultures irriguées, représentant 34 % de la production, subissent une concurrence croissante pour l'eau, notamment dans dix pays, dont la Chine, l'Inde et les États-Unis, où 72 % des cultures irriguées mondiales sont concentrées. La variabilité des précipitations, qui pourrait augmenter de 40 % d'ici 2050, aggrave également les risques pour les cultures pluviales, menaçant à la fois la sécurité alimentaire et économique.

Inde

La police indienne a tiré des gaz lacrymogènes le 6 décembre pour empêcher des agriculteurs de franchir des barricades dans le cadre d'une marche vers New Delhi afin de réclamer des prix garantis pour leurs récoltes. Les paysans et paysannes ont appelé à une « *March to Delhi* » (une marche vers Delhi). Pour empêcher leur avancée, de lourdes barricades en béton et des rouleaux de barbelés ont été érigés à environ 200 kilomètres au nord de la capitale. Les autorités ont également suspendu les services d'Internet mobile le long de leur itinéraire. Les paysans et paysannes réclament aussi l'annulation des prêts et de plus importantes compensations pour les terres acquises par le gouvernement il y a plusieurs années.

Soutien aux exploitants

Face aux crises sanitaires (FCO, MHE, grippe aviaire) et aux aléas climatiques, la MSA a annoncé un plan d'aide renforcé. Une campagne d'information ciblée a été lancée, avec 24 000 appels, mails et SMS. Parmi les 13 000 exploitations contactées, 6 648 se sont révélées directement touchées. Les mesures comprennent des échéanciers de paiement des cotisations, la remise totale ou partielle des pénalités de retard, et l'utilisation d'une enveloppe de 20 millions d'euros pour la prise en charge des cotisations. La MSA propose aussi des aides au répit et au remplacement, des consultations psychologiques, des rendez-vous Prestations renforcés, ainsi que des aides à la prévention des risques sur les exploitations.

Politiques sanitaires en élevage : changer de boussole

Les maladies s'enchaînent, les fermes disparaissent et les mesures ministérielles ne cessent d'accentuer le désespoir des éleveurs et des éleveuses. Il est temps de mettre les pendules à l'heure : tout d'abord soutenir les fermes, et après affronter les vraies causes des épidémies, sans faux-semblant.

 Sylvie Colas, secrétaire nationale, paysanne dans le Gers

20 000 élevages infectés par la fièvre catarrhale ovine (FCO), près de 3 000 fermes touchées par la maladie hémorragique épizootique (MHE), retour de la grippe aviaire en Bretagne et dans les Landes, arrivée annoncée comme imminente de la peste porcine africaine, des détections de salmonelles qui se poursuivent dans les ateliers avicoles, la tuberculose bovine dans plusieurs territoires...

En parallèle de la dure réalité de terrain vécue par les paysannes et les paysans depuis le début de l'été, les politiques sanitaires sont toujours plus absurdes. D'un côté, elles cherchent des boucs émissaires pour ne pas trop perturber les pratiques des filières industrielles. Elles sanctionnent l'élevage paysan pour des menaces qu'il ne génère pas. Ainsi, un nombre croissant d'éleveurs et d'éleveuses de porcs et de volailles en plein air sont contrôlées pour l'application de réglementations (claustration des volailles, doubles clôtures enterrées en élevage porcin...) qui n'ont aucun impact sur les maladies.

Si la boussole de l'État était la protection des animaux face aux maladies, pourquoi a-t-il totalement abandonné les éleveurs et les éleveuses face à la nouvelle souche du sérotype 8 de la fièvre catarrhale ovine (FCO) ? Le ministère de l'Agriculture a sciemment choisi de ne pas surveiller la maladie, de ne pas proposer de vaccins, et de ne pas mettre en place de réglementations adaptées malgré les multiples voix qui se sont élevées au cours de l'été, faisant état du carnage dans les troupeaux, en particu-

lier ovins. En effet, le sérotype 8 de la FCO, classé comme endémique, n'a plus d'impact majeur sur les exportations. Il ne change pas le fameux statut sanitaire de la France, véritable sésame pour expédier des denrées à l'étranger.

C'est donc bien pour protéger l'export que l'État choisit ses politiques sanitaires, plaçant les intérêts économiques des filières au-delà de la protection des citoyens, de l'environnement et des cheptels. Il ne s'agit pas de politiques sanitaires, mais bien de politiques économiques qui contribuent à broyer les paysannes et les paysans.

La gestion de la tuberculose bovine l'illustre parfaitement : le nombre d'élevages surveillé

est calibré pour ne pas dépasser le seuil au-delà duquel la France perdrait son statut sanitaire. À l'inverse, dès qu'un élevage est suspecté ou confirmé comme touché par la tuberculose, les dépistages et les abattages administratifs se succèdent, bien

souvent sans aucune considération pour l'éleveur et sa famille.

La Confédération paysanne défend une autre voie : celle de l'élevage paysan, qui allie pratiques favorables à l'acquisition d'immunités (durée d'élevage longue, ouverture sur l'extérieur, races rustiques...), baisse des densités d'élevage et réduction des risques de contamination.

Pour la Confédération paysanne, il faut réorienter la politique sanitaire vers la prévention et le soutien aux élevages, et enfin évaluer de manière sincère les méfaits sanitaires des productions industrielles. ■

 Le 25 octobre 2022, une centaine de personnes ont occupé les locaux de la Direction générale de l'alimentation (DGAL) à Paris à l'appel de la Conf'. Le ministère a reconnu la nécessité d'adapter les mesures sanitaires à la spécificité des élevages en plein air.



© Julia Klag

Fruits et légumes : la Conf' ne relâche pas la pression

En cas de tempête, toutes et tous les maraîchers seront-ils bien indemnisés ? Comment préserver le revenu dans le maraîchage et l'arboriculture ? Ces dernières années, la Conf' s'est fortement mobilisée sur ces sujets.

Lors des tempêtes Eunice et Ciaran ⁽¹⁾, les sinistrés se sont structurés rapidement, derrière la Confédération paysanne qui a fait un travail remarquable de recensement des dégâts. Une aide de trésorerie exceptionnelle a été débloquée, mais toutes les fermes n'ont pas pu être indemnisées sur le matériel et les récoltes. Surtout, depuis la réforme récente de l'assurance récolte, c'est aux assureurs privés de couvrir à l'avenir les pertes de récolte via un contrat souscrit avec chaque ferme. Or pour l'instant, les assureurs n'ont pas accepté de couvrir le maraîchage diversifié, au motif que ce serait trop compliqué. Alors même qu'ils reçoivent de l'argent public pour cette nouvelle mission. Le syndicat paysan revendique le droit à tous et toutes d'accéder à un contrat, des indemnités forfaitaires et non à la production (trop lent et complexe pour les systèmes diversifiés) et à une transparence des grilles tarifaires, harmonisées au niveau national. Personne ne doit en être écarté.

Le 5 novembre une quarantaine de maraîchères et maraîchers se sont mobilisés en déposant de nombreux stickers sur l'agence Groupama de Morlaix (22). Le groupe a pu avoir un rendez-vous téléphonique avec Pacifica, la compagnie d'assurances dommages du Crédit Agricole, pour évoquer les détails techniques de contrats pouvant couvrir toutes les typologies de ferme. Des discussions sont également en cours avec Groupama. En filigrane, derrière ces rendez-vous, il y a le besoin de créa-

tion d'un fonds mutuel et solidaire ⁽²⁾ avec tous les acteurs de la filière, véritable contreproposition à l'abandon des fermes et à l'inefficacité des assurances privées. En attendant, à l'heure où le dérèglement climatique met sérieusement en péril la viabilité des fermes, il est impératif que les paysans ne soient pas abandonnés en même temps que le régime des calamités. Les productions diversifiées ont le droit d'être assurées, comme le sont les filières spécialisées.

À Montreuil, le 25 avril 2024, la Confédération paysanne avait dénoncé l'importation massive de fruits et légumes qui met en tension les productions locales. Les maraîchers de la Conf' ont copieusement étiqueté les importations, avant de s'introduire au siège de la Direction générale des douanes pour réclamer des contrôles accrus sur la francisation de produits importés et l'interdiction d'achats de produits agricoles en dessous du prix de revient. Une étude récente ⁽³⁾ a montré que l'absence de revenu était le premier motif d'arrêt d'activité dans la filière maraîchage et arboriculture. Mettre en place des prix minimum d'entrée pour les fruits et légumes est indispensable, alors que 50 % de ces produits consommés sont importés. Les importateurs ne devraient pas pouvoir vendre à un prix inférieur à un prix de revient moyen, dans le but de protéger le revenu des paysannes et paysans et d'annuler l'effet des importations sur les prix. De quoi remettre les pendules à l'heure dans les filières végétales. ■

 **Clara Jaroussie,**
maraîchère dans
l'Orne

(1) La tempête Eunice, le 18 février 2022, a frappé le nord de la France. Ciaran a traversé le nord-ouest de la France les 1^{er} et 2 novembre 2023.

(2) L'objectif est de couvrir tous les risques climatiques, offrant une indemnisation rapide et universelle, y compris pour les cultures diversifiées. Financé par les paysans, les filières, l'État et l'Europe, ce fonds remplacerait les assurances privées avec des cotisations adaptées et un taux de subvention de 65 %. Il inclurait une solidarité interprofessionnelle et des indemnités dégressives selon les surfaces.

(3) Nouveaux installés : arrêts et pérennisation des installations en maraîchage, Lou Aznar

 « Les résultats sont catastrophiques pour les arboriculteurs, les apiculteurs, les viticulteurs. Le système est aussi inadapté aux prairies. C'est la double peine face au dérèglement climatique », explique une maraîchère présente à Morlaix, le 5 novembre, pour interpeller Groupama.

Priorité aux troupeaux

L'espèce loup a été requalifiée en « espèce de faune protégée », le 3 décembre, permettant désormais sa régulation par la chasse. Cependant, le taux de prélèvement restera inchangé, rendant inefficaces des tirs aléatoires pour protéger les troupeaux. La priorité doit être donnée aux tirs ciblés lors d'attaques, menés par la Louveterie et la Brigade OFB, afin de soulager les éleveurs touchés. Des mesures complémentaires sont nécessaires : financement total des dispositifs de protection, anticipation sur les fronts de colonisation, soutien aux élevages bovins volontaires, et recherche comportementale via GPS sur les meutes. La sauvegarde des troupeaux et des éleveurs reste essentielle pour l'agriculture et les territoires.

Le retour toxique

Réautoriser des pesticides interdits est une fuite en avant dangereuse. Plutôt que d'instaurer des prix rémunérateurs pour garantir un revenu digne, ces propositions favorisent une agriculture toujours plus dépendante de produits nocifs pour la santé et l'environnement. Quatre propositions de loi du gouvernement Barnier aggravaient cette logique, allant de l'assouplissement des autorisations de pesticides à la réintroduction des néonicotinoïdes tueurs d'abeilles, en passant par l'épandage par drone et la remise en question de l'indépendance de l'Anses. Ces textes, incohérents avec le rejet des accords Mercosur pour non-respect des normes européennes, pourraient mettre en péril la santé publique, la biodiversité et l'avenir des paysans.

Sécheresse : l'alerte mondiale

Lors du Sommet sur la désertification, en décembre, l'ONU a alerté sur les sécheresses records, devenant la nouvelle norme, appelant à repenser radicalement leur gestion. En 2024, année la plus chaude jamais mesurée, les sécheresses ont provoqué incendies, pénuries d'eau et de nourriture. Moins spectaculaires que les inondations ou séismes, leurs impacts, pourtant systémiques, menacent agriculture, énergie et écosystèmes. 1,84 milliard de personnes ont été affectées en 2022-2023, principalement dans des pays à faible revenu. Avec un réchauffement climatique lié aux énergies fossiles, d'ici 2050, trois quarts de la population mondiale pourraient être touchés.



© Conf' paysanne

Surproduction viticole, désarroi des fermes

La filière viticole française traverse une crise profonde : abandon des droits de plantation, industrialisation croissante et plan d'arrachage précipité. La disparition des paysans et paysannes de la vigne s'accélère. Face à cette impasse, la Conf' veut redonner un avenir à une viticulture paysanne.

Depuis toujours la viticulture s'organise et essaie de réguler les plantations et maîtriser la production. À la fin du XIX^e siècle, dans le Languedoc, des caves coopératives aux noms évocateurs, comme « La fraternelle » ou « L'égalitaire », naissent sous la devise « tous pour chacun et chacun pour tous ». Aujourd'hui, 55 % des déclarants de récolte, membres de caves coopératives, produisent des vins sous des noms de château ou de domaine, souvent certifiés bio. En 1935, les Appellations d'origine contrôlées sont créées pour délimiter des parcelles, fixer des rendements à l'hectare et garantir l'origine des raisins. Initialement au nombre de 350, elles deviennent AOP ⁽¹⁾ en 1992, s'inscrivant dans un cadre européen qui en regroupe désormais plus de 1 000.

La crise économique et sociale des dernières années est le résultat d'une politique vitivinicole européenne et française en décalage avec les besoins des fermes. En 1953, les droits de plantation, liés à chaque exploitation et région, sont instaurés pour encadrer les surfaces. Étendus à l'Europe en 1957, ils permettent de réguler la production. L'OCM vin ⁽²⁾, adoptée en 1970, combine aides à la plantation de cépages dits améliorateurs et primes à l'arrachage, entraînant la suppression de 500 000 hectares de vignes en Europe. Cepen-

dant, les réformes de 2015 remplacent ces droits par des « autorisations de plantation », ouvrant la possibilité de nouvelles surfaces, à hauteur de 1 % par an. Certaines IGP ⁽³⁾, avec des rendements atteignant jusqu'à 120 hectolitres par hectare, renforcent ainsi l'industrialisation.

Les zones arides menacées

En 2011, un rapport sénatorial met en garde : « *La vigne prospère dans les coteaux, parfois arides et difficiles d'accès. C'est même parfois la seule production qu'il soit possible de conserver. Une vigne qui sculpte les paysages, qui fait vivre les terroirs isolés. La liberté de plantation ne peut pas ne pas s'accompagner d'une délocalisation du vignoble des coteaux vers les plaines. Quel intérêt y aurait-il à travailler, dur, souvent à la main, sur des pentes à 10 % alors que les vignes peuvent être plantées sur des terrains plus accessibles ? La liberté de plantation est, tout simplement, la condamnation à mort de la viticulture en zone aride.* »

Ce constat contraste avec les soutiens européens annuels d'un milliard d'euros, dont 300 millions pour la France, et l'extension des IGP ⁽³⁾ en 2009 qui introduisent des vins de cépage moins chers. Ces évolutions se font souvent au détriment des AOP, jugées trop classiques ou trop chères.

 **Michel Isouard, vigneron en Vaucluse**

Et pour finir, le plan actuel d'arrachage de 120 millions d'euros va permettre de retirer 30 000 hectares de vignes en France (sur 800 000 au total). On ne connaîtra sûrement jamais combien il aura soustrait de volume de vin au marché. Proposé à la va-vite et entériné par toute la profession, son objectif est d'étouffer le drame qui se joue dans les vignobles : la disparition des paysannes et paysans de la vigne. Le dispositif d'aide à l'arrachage proposé par l'État est à l'image du soutien du gouvernement : on nous demande d'arracher avec des aides non sécurisées, alors qu'on n'a déjà même plus de revenu, ni de trésorerie.

Comment contrer les conséquences négatives de cette spécialisation ? Quelle place de la vigne en France ? La filière viticole doit-elle maintenir son emprise territoriale actuelle ? La polyculture et la diversification sont l'occasion de maintenir une agriculture paysanne, en bénéficiant des synergies agronomiques avec la vigne. La qualité du raisin n'en sera que meilleure. ■

- (1) Appellations d'origine protégée.
- (2) Organisation commune de marché.
- (3) Indications géographiques protégées.

Il faut une réforme ambitieuse pour une viticulture paysanne en France et en Europe : des prix minimums garantis et des prix d'entrée à l'importation, associés à des limitations de rendement (IGP à 80 hl/ha, signes d'indications géographiques à 100 hl/ha) et à des autorisations et aides à la plantation réservées aux petites fermes. Un plan cohérent d'arrachage et de plantation, avec des aides à l'arrachage conditionnées à la diversification. Il faut renforcer la régulation foncière pour contrer la financiarisation des terres et préserver la viticulture familiale. Face au changement climatique, un fonds mutuel et solidaire remplacerait l'assurance privée, inefficace et coûteuse. Les aides Pac soutiendraient des pratiques respectueuses de l'environnement, accompagnant une sortie progressive des pesticides. La transmission est favorisée via des aides pour les cédants facilitant l'installation. Enfin, les outils collectifs que sont les coopératives doivent être réappropriés par les paysans.

 À consulter en ligne le huit pages de la Conf' : urlz.fr/tiJl



Lactalis, la politique de la terre brûlée

Que cache la fortune du numéro un mondial des produits laitiers ? Un mélange subtil de fraudes fiscales, de subventions détournées, d'enfants malades et de paysans abandonnés. Sous le regard complice du syndicat majoritaire (à ce jour) et de ses acolytes au gouvernement.

Avec la fin du régime des quotas laitiers et l'abandon des outils de régulation publique des marchés, les industriels laitiers ont eu la voie libre pour imposer leur domination économique : gestion des volumes, répartition de la production dictée par les collecteurs, stockages stratégiques, etc.

Dans ce paysage, Lactalis s'impose comme le maître à penser de la politique laitière, jouant de sa stature de multinationale capable d'ordonner le marché international selon son propre intérêt. La décision de réduire ses volumes de collecte en France, en piétinant à court terme près de 300 contrats avec les producteurs, n'est qu'une énième illustration du mépris du groupe pour les paysans et les territoires. La contractualisation et la reconnaissance des organisations de producteurs, telles que pensées dans la loi de modernisation agricole de 2010, montrent ici leurs limites : des dispositions incapables de protéger les paysannes et les paysans !

Dans l'est de la France, Emmanuel Besnier pratique depuis vingt ans une politique de la terre brûlée : fermeture des fromageries de Sorcy-Saint-Martin (Meuse, 2004) et de Xertigny (Vosges, 2012). Les usines et les marques tombent dans l'escarcelle de la multinationale ; les sites disparaissent, mais les marques restent ⁽¹⁾ ! En 2006, Lactalis rachète les parts de la fromagerie de Sarrebourg (Moselle) à la coopérative Unicoilait, pour finalement délocaliser la production deux ans plus tard. Devenue une coopérative de collecte, Unicoilait avait pourtant négocié un contrat de vente avec Lactalis, son unique client jusqu'en 2030. En septembre dernier, le couperet tombe pour les 238 productrices et producteurs coopérateurs : le contrat ne sera pas renouvelé !

Ce mépris s'accompagne d'une insolente impunité, malgré des scandales à répétition. En 2017, des dizaines d'enfants sont contaminés par une salmonelle présente dans

 **Romain Balandier**, éleveur dans les Vosges

(1) Le 11 mars 2021, le Conseil d'État donne raison à Lactalis en annulant le décret qui impose l'étiquetage de l'origine géographique du lait. Une attaque sérieuse au lien au territoire du produit, profitant à des logiques purement commerciales et financières.
(2) urlz.fr/ti8j

des laits infantiles produits sur le site de Craon (Mayenne). Des accusations graves de négligence des règles sanitaires sont portées. Une mise en examen a été prononcée en février 2023, mais, plus de sept ans après, aucun jugement ni sanction n'est intervenu.

En 2019, la Confédération paysanne transmet des éléments au Parquet national financier et contribue à l'ouverture d'une enquête judiciaire sur des soupçons de fraude fiscale massive via des filiales financières. Il faut attendre 2024 pour que Lactalis et ses dirigeants soient enfin perquisitionnés.

Scandales en nombre

En novembre dernier, France Nature Environnement annonce une campagne de surveillance et d'actions en justice. Depuis plus de vingt ans, des rejets polluants massifs affectent les rivières et l'environnement autour de nombreux sites de production de Lactalis. Malgré plusieurs millions d'aides publiques (notamment des agences de l'eau) et les timides injonctions préfectorales, la situation persiste ⁽²⁾. Voici quelques exemples, parmi tant d'autres scandales touchant aux pratiques de pression commerciale ou à l'intimidation des lanceurs d'alerte...

Le poids de Lactalis dans le paysage laitier (premier collecteur de lait en France, avec plus de 10 000 livreurs) suffit-il à expliquer l'indulgence de l'État face à ces dérives ? D'autres intérêts sont sûrement en jeu, dans une économie toujours plus soumise à la doctrine libérale des avantages comparatifs, de la concentration des productions et de la compétitivité à tout prix.

À la Confédération paysanne, nous refusons cette logique et dénonçons l'attitude prédatrice de cette multinationale qui accapare la valeur de nos productions. C'est pour défendre le revenu paysan et préserver nos productions que la Conf' a occupé, en février 2024, le siège de Lactalis, puis, en octobre dernier, le site de production de Retiers, en Ille-et-Vilaine.

Il est urgent et nécessaire d'inverser le rapport de force et de reconstruire une politique laitière favorable aux paysans. Cela passe par une intervention des pouvoirs publics, l'instauration d'un prix plancher pour nos produits, la mise en œuvre d'un prix minimum d'entrée sur le territoire, des organisations de producteurs par bassin, possiblement commerciales, et transversales aux entreprises laitières. ■

 Le 22 février, 200 militants de la Confédération paysanne ont occupé le siège de Lactalis à Laval pour dénoncer l'accaparement des revenus paysans.



© Conf' paysanne

Une installation grâce à la Conf'

Clémence Prod'homme et Olivier Cheron ont quitté la région parisienne avec l'envie de devenir paysans dans l'Orne, où leurs parents sont nés. Ils ont réussi, malgré l'adversité, grâce à la mobilisation de la Confédération paysanne à leurs côtés.

Pas facile de trouver de la terre dans cette jolie contrée du Merlerault, à une quarantaine de kilomètres au nord d'Alençon. Bien avant Clémence et Olivier, il y a 350 ans, Colbert, contrôleur général des finances de Louis XIV, jeta son dévolu sur 1 100 hectares de cette région fertile et tempérée pour créer le Haras royal du Pin. Ce célèbre haras a perdu de sa superbe : plus besoin de chevaux pour faire la guerre. Mais de nombreux éleveurs et éleveuses utilisent encore ces pâturages pour leurs pur-sang. Il faut alors jouer des coudes quand on projette de s'y installer paysans. C'est pourtant le pari qu'on fait Clémence et Olivier, deux jeunes issus de la région parisienne et qui avaient mis quelques enchères sur une quinzaine d'hectares, disposant déjà d'une maison construite par les grands-parents de Clémence.

Comme beaucoup de jeunes ruraux de l'après-guerre, les parents de Clémence sont « montés » à Paris pour gagner leur croûte, employés à la grande Sécu, mais gardant quelques liens forts au pays grâce au petit héritage. Olivier n'a pas de racines paysannes : ses parents étaient commerçants dans le 93. Clémence obtient un Bac pro commercial puis, à

vingt-deux ans, un BTS management. Après un emploi dans une jardinerie, où elle rencontre Olivier, l'appel de la terre se fait irrésistible. Elle entre au CFPPA de Sées ⁽¹⁾, et passe un brevet professionnel Responsable d'entreprise agricole (BPREA). Ensuite, c'est le grand bain.

Habitant la maison familiale, elle fait des remplacements de traites chez un voisin en arrêt de travail. Puis vient un emploi à temps complet dans un service de remplacement, pour douze élevages laitiers. L'opportunité arrive : quinze hectares mis en vente, ceux d'un voisin décédé.

La chance « confédérée »

Les acquéreurs se bousculent, les enchères aussi... Un candidat n'hésite pas à mettre dix chevaux dans les parcelles, au motif (frelaté) qu'il aurait un bail, que l'ancien propriétaire lui devait de l'argent et aurait émis le vœu qu'il lui succède. Sur demande de notre jeune couple, la Safer préempte au prix de 167 000 euros pour les quinze hectares, mais la terre est squattée et l'administration se fait timorée, trop habituée à ce que le plus fort gagne.

Un des employeurs de Clémence, Thierry Lemaitre, ancien

 **Christian Boisgontier,**
paysan retraité
dans l'Orne

(1) Centre
de formation
professionnelle
et de promotion
agricole.
(2) Dotation jeune
agriculteur.

porte-parole de la Confédération paysanne de l'Orne, sonne alors le clairon syndical pour passer à l'action, avec l'appui de la maire de Ferrières-la-Verrerie. Celle-ci prévient son conseil municipal qui va venir grossir les rangs confédérés. Le 7 mars 2024, une trentaine de manifestants investissent les lieux, déménagent quelques outils sur l'accotement de la route et menacent le préfet d'emmener les chevaux sur les pelouses de la préfecture si « l'occupant sans titre » n'est pas expulsé. L'action porte ses fruits, le squatteur renonce au bras de fer qu'il avait engagé, non sans avoir emporté des barrières de box et des abreuvoirs. Une descente de la direction départementale des services vétérinaires a constaté l'abandon d'un poulain crevé. Cela a probablement précipité sa reddition.

Savoir qu'ils ne craignent plus de devoir partir explique probablement la sérénité de Clémence et Olivier. L'installation officielle de la nouvelle paysanne est effective depuis décembre. Un prêt de 80 000 euros leur a été accordé, avec des taux allant de zéro à trois pour cent. Une DJA ⁽²⁾ de 30 000 euros leur est promise. Leur projet économique repose sur la production d'agneaux de chair, avec des races (Houssin, Hague et Avranchin) bénéficiant d'un plan de relance. Des races que l'on rencontre dans les prés-salés, « *petites et costaudes* », comme dit Clémence. Les agneaux pèseront dix-huit à vingt kilos de carcasse. Les anciens boxes à chevaux débutent leur transformation pour accueillir et nourrir les brebis. Le couple ajoutera ensuite un élevage de volailles de chair, élevées en plein air, qui pourront devenir la production principale.

Belle histoire que celle de ce jeune couple, et grande fierté pour les militants et militantes de la Confédération paysanne ! Un exemple de lutte réussie parmi d'autres. Nous en voudrions des dizaines de milliers comme ça pour changer l'agriculture. ■

 **Olivier et Clémence** devant les anciens boxes à chevaux qui débutent leur transformation pour devenir une bergerie.



 **Véronique Marchesseau**, paysanne dans le Morbihan, secrétaire générale

Pour des campagnes vivantes, soyons fermes !

Dans l'urgence imposée par les crises de toute nature, nous devons utiliser une diversité de moyens pour déployer l'agriculture paysanne et lutter contre l'ultralibéralisme qui prétend la confiner dans une niche. Parmi ces moyens, il y a les représentations institutionnelles auxquelles on accède par les élections professionnelles, appelées plus communément « élections aux chambres d'agriculture ».

Issue du résultat de ce scrutin, notre représentativité est gage de crédibilité auprès des pouvoirs publics. Les propos de François Hollande, alors président de la République, l'illustrent : « *Intéressant ce que dit la Conf' : ils font combien ? 20 % ! Ah, c'est fâcheux.* »

Ces 20 %, c'est le score de la Confédération paysanne aux deux dernières élections professionnelles (2013 et 2019), dont le résultat détermine aussi le montant des aides

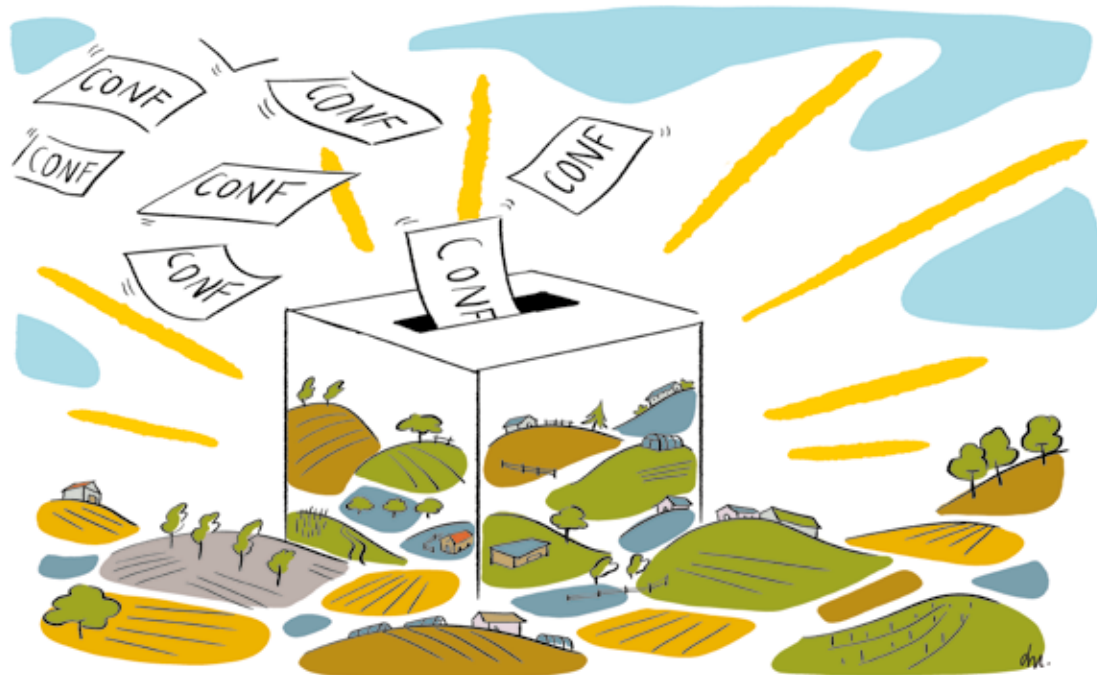
publiques allouées à chaque syndicat agricole. Plus de moyens financiers signifie plus de possibilités pour porter notre projet politique et gagner en efficacité. Sans moyens, notamment l'appui des salariés, nous n'aurions pas pu gagner l'autorisation de l'abattage à la ferme par l'Union européenne, ni la prise en compte de la diversification dans les revenus disponibles pour prétendre à la DJA (dotation jeune agriculteur), ni l'expérimentation sur la biosécurité pour avoir des normes adaptées aux élevages paysans de porc et de volaille. D'où la nécessité de faire le score le plus haut possible : il nous faut être percutant et peser car l'intérêt général n'est pas forcément la boussole de nos dirigeants !

Obtenir la représentativité permet de siéger dans d'autres instances où nous pouvons, pied à pied, défendre les agriculteurs et agricultrices et faire avancer l'agriculture paysanne : dans

les Safer pour que le foncier reste aux mains paysannes, aux tribunaux paritaires des baux ruraux pour défendre celles et ceux qui louent leurs terres, à Vivea pour que les cotisants solidaires puissent bénéficier de formations, en commissions « dégâts de gibier » pour défendre les paysans et paysannes qui voient leurs champs détruits... Ou encore en commission des maladies professionnelles pour soutenir les victimes de leurs conditions de travail.

Investir le champ des élections professionnelles s'impose donc. Notre objectif est de progresser pour changer le rapport de force entre syndicats agricoles et donner ainsi un autre horizon à notre société. Viser un million de paysans et de paysannes pour faire vivre une réelle souveraineté alimentaire n'est pas une option et nous devons nous battre sur tous les fronts. Pour des campagnes vivantes, soyons fermes ! ■

POUR DES CAMPAGNES VIVANTES



CHAQUE VOIX COMPTE !

Les chambres d'agriculture en cinq points

C'est quoi les chambres ?

La France dénombre treize chambres régionales, une chambre d'agriculture de région (spécifique à l'Île-de-France) et quatre-vingt-huit chambres départementales, avec des missions clé pour réguler le secteur agricole (formation, conseil). Elles coordonnent également les actions liées à l'installation, depuis l'animation des points accueil et installation (PAI) jusqu'à la gestion de la DJA (Dotation jeunes agriculteurs). Officiellement elles sont aussi censées être en charge du développement durable des territoires ruraux, de la préservation des ressources naturelles et de la lutte contre le changement climatique. Officiellement, donc.

Des moyens financiers et humains énormes

Premier réseau de conseil agricole, les chambres sont dotées de 8 330 collaborateurs et collaboratrices et d'un budget annuel de 800 millions d'euros. Une partie de ce budget, cent millions d'euros, sert la représentation des intérêts agricoles auprès des pouvoirs publics.

Que cela soit en termes de flux financiers ou de diffusion des idées, ces moyens viennent conforter la FNSEA – en tant que gestionnaire à ce jour de la grande majorité des chambres –

 **Sophie Chapelle**

 30 novembre 2023, à Paris : mobilisation des apiculteurs et apicultrices de la Confédération paysanne pour dénoncer leurs difficultés face à la concurrence déloyale des miels de plus en plus massivement importés. L'organisation et la réalisation de ces actions nécessitent de l'argent : les résultats aux élections « chambre » déterminent la répartition des financements publics aux syndicats agricoles pour les six prochaines années.

dans une position de syndicat de services. Or, c'est précisément le motif principal d'adhésion syndicale : 40 % des agricultrices et agriculteurs syndiqués FNSEA/JA disent l'être pour les informations et les services (contre 23 % pour les autres syndicats).

Comment ça fonctionne ?

Les chambres départementales sont gouvernées par un ensemble de trente-trois personnes élues tous les six ans parmi un ensemble de dix collèges représentatifs de l'ensemble du secteur agricole. Le collège 1, celui des exploitants, est le plus important avec dix-huit sièges (soit 54,5 % des sièges). Les élections mobilisent 2 260 000 électeurs et électrices pour un total de 3 119 membres élus.

Chaque voix compte pour mener des batailles et les gagner

Chaque voix représente en moyenne 50 euros par an pendant six ans pour la Confédération paysanne. Une progression de 1 % du score national, c'est donc cent mille euros de plus par an. C'est autant de moyens en plus pour mener des actions. Si la Conf remporte des batailles juridiques – faire condamner par exemple ceux qui commercialisent frauduleusement des kiwis importés en les faisant passer pour des fruits français afin de

préserver leurs marges –, ces procédures nécessitent de l'argent. Le rapport de force est aussi une question matérielle.

Un pouvoir d'influence

Plus un syndicat obtient de voix, plus il obtient de sièges dans des commissions décisionnelles au niveau local pour représenter la chambre d'agriculture (Commissions départementales d'orientation de l'agriculture [CDOA], Comités techniques Safer, tribunaux des baux ruraux, Vivea, CDPENAF, Projet alimentaire territorial, etc.). En 2015, dans l'Orne par exemple, le cumul de ces sièges réservés atteignait le nombre de 195, disséminés au sein de soixante-deux institutions dans le département.

Les résultats des élections au national ont jusque-là permis à la FNSEA de se positionner à la fois comme premier syndicat agricole et premier syndicat des employeurs agricoles. À ce titre, le syndicat peut siéger dans de nombreuses instances nationales. Fait notable : les mandats de présidents de chambre ouvrent par la suite des postes dans d'autres instances. Ainsi, dans les conseils régionaux, le poste de vice-présidence à l'Agriculture est fréquemment occupé par un ancien président ou directeur de chambre. ■



© Conf' paysanne

« On défend le pluralisme dans le lycée agricole »

Boris Emeriau, éleveur de brebis (viande et laine), préside depuis avril 2024 le conseil d'administration du lycée agricole des Hautes-Alpes.

« J'ai gagné la présidence, au nom de la Confédération paysanne des Hautes-Alpes, contre la FDSEA locale. Avant de m'installer il y a trois ans comme éleveur, j'ai été enseignant pendant un an : je défends l'enseignement public et suis convaincu de son importance dans les choix menés par les futurs paysans et paysannes. Les jeunes en lycée agricole sont souvent issus du milieu : c'est bien de pouvoir leur montrer autre chose, les possibles. Tant que le lycée était sous présidence de la FDSEA, toute intervention de la Conf', mais aussi d'Agribio, était compliquée alors que les interventions de la Fédé/JA étaient monnaie courante. Aujourd'hui, on défend le pluralisme dans le lycée.

Les lycées agricoles publics sont sous la direction de la Draaf – service déconcentré du ministère de l'Agriculture – et de la région. Là où on voit que les élections professionnelles

sont importantes, c'est que ce sont les syndicats agricoles représentatifs qui siègent dans les conseils d'administration (CA) de ces lycées ⁽¹⁾. C'est une trentaine de sièges au total, comprenant aussi des représentants de la DDT, des communes, du département, de la région, du Crédit Agricole, du personnel enseignant, des parents d'élèves...

Une des rares prérogatives que j'ai comme président est de valider les ordres du jour du CA, sous proposition du directeur, et de pouvoir inviter des tierces personnes à titre consultatif. J'accompagne la direction dans le montage d'un gros dossier pour créer un CFPPA ⁽²⁾. En l'occurrence, il existe déjà une structure dans le département mais cet établissement – qui appartient aux JA et à la Chambre – est privé, hors contrat. Si la FDSEA avait obtenu la présidence, ils auraient pu étouffer ce projet de CFPPA. Là, on a réussi

 Propos
recueillis par
Sophie Chapelle

(1) Ainsi que dans les conseils d'exploitations agricoles rattachées à l'enseignement.

(2) Centre public de formation professionnelle agricole pour adultes

(3) Au moins 50 % de « produits durables et de qualité », dont 20 % minimum de bio selon la loi.

(4) En Loir-et-Cher, c'est également un confédéré qui préside le lycée agricole du département.

à le voter en conseil d'administration, malgré tout.

L'autre projet que je porte est de faire en sorte que la loi Egalim soit enfin appliquée à la cantine du lycée ⁽³⁾. Nous sommes en train de le mettre en place. Je vais voir régulièrement le personnel administratif et le corps enseignant, ainsi que le secrétaire général du lycée. J'essaie de faire le « médiateur » et de défendre le lycée quand c'est nécessaire.

Cette présidence, avec ce regard extérieur et la motivation qui va avec, offre vraiment la possibilité de créer de l'émulation. Le mandat dure trois ans. C'est environ deux jours par mois de présence mais pour être sincère, cette présidence m'occupe la tête au quotidien. Dans notre région, tous les présidents de chambre d'agriculture ont d'abord été présidents de lycée agricole. Ça signifie bien que ce poste n'est pas négligeable ⁽⁴⁾. » ■

La fabrique de l'opinion agricole

La FNSEA est à la tête d'un véritable empire médiatique. Alors que la presse agricole compte 140 titres, « le syndicalisme majoritaire est lié à l'actionnariat de 60 % des titres » rappelle Prune Catoire, autrice de *La presse agricole, un univers sous contraintes ?*

⁽¹⁾ C'est « un héritage de la période où la FNSEA était le seul syndicat autorisé par le pouvoir politique », souligne-t-elle. Si « on ne peut pas pour autant conclure à une inféodation complète des journaux liés au syndicalisme majoritaire », la chercheuse observe une

 Sophie
Chapelle

 Lire notre
dossier : urlr.me/X4aUm7

(1) Éditions
L'Harmattan, 2023

« absence de critique systémique du modèle productiviste » et la « perpétuation du statu quo ».

Dans de nombreux départements, les journaux « syndicaux » sont logés au sein même des chambres d'agriculture. Certains, comme *Agri 53*, l'organe de presse de la FDSEA Mayenne, ont reçu une subvention de 75 000 euros de la chambre. Dans la Sarthe, un journal indépendant, *L'Avenir Agricole*, s'est vu refuser l'accès aux sessions plénières de la chambre durant des années,

contrairement aux autres organes de presse (ce journal a cessé d'être diffusé en 2020). Le code rural stipule qu'une session n'est pas publique, sauf décision contraire du président. Sous-entendu qu'il peut inviter qui il veut. En l'occurrence, le journal *Agri 72*, organe de la FDSEA de la Sarthe, a pleinement accès à ces informations. Face à cette situation antidémocratique, la Confédération paysanne revendique une information transparente et accessible à tous et toutes. ■

L'homme de l'ombre derrière le ministre

Sébastien Windsor préside l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) depuis 2020. Cette assemblée est la tête de réseau de toutes les chambres d'agriculture en France. Sébastien Windsor, ingénieur et agriculteur, entretient « une grande proximité avec Arnaud Roussseau » selon un rapport que nous avons

pu consulter. À la tête d'une exploitation de 260 hectares en grandes cultures et d'un élevage porcin, il a présidé la chambre de Normandie, été vice-président de la Fop (association spécialisée de la FNSEA qui représente les producteurs d'oléagineux et protéagineux) et élu au conseil d'administration du groupe Avril. Ses échanges avec

le ministère de l'Agriculture sont également décrits comme « permanents ». Une influence qui dépasse l'Hexagone : l'APCA a un bureau de représentation à Bruxelles, ainsi qu'un représentant permanent du réseau sur place. Pour autant, la composition et les actions de ce bureau demeurent inconnues. ■

Un dysfonctionnement démocratique scandaleux

Sur les 102 chambres d'agriculture, 97 sont présidées par la FNSEA alors qu'elle n'a obtenu que 55 % des voix du collège des exploitants. La FNSEA et les JA comptabilisent à eux deux environ 110 000 voix, soit deux fois moins que le nombre d'adhérents annoncé.

Avec près de 40 000 suffrages recueillis lors des dernières élections en 2019, la Confédération paysanne recueille, elle, quatre fois plus de voix que le nombre de ses adhérents et

 **Sophie Chapelle**

(1) urlr.me/v2sE65

adhérentes. Pour autant, avec 20 % des votes au niveau national, la Conf ne préside qu'une seule chambre, celle de Mayotte.

C'est l'actuel mode de scrutin qui favorise à l'extrême le syndicat arrivé en tête pour le collège des exploitants. En effet, la liste qui a le plus de voix obtient un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir – soit neuf sièges sur dix-huit. Les sièges restants sont répartis entre toutes les listes à la représentation

proportionnelle. La liste en tête au sein du collège 1 bénéficie donc d'une prime majoritaire de neuf sièges. « *Le mode de scrutin limite le pluralisme* » confirme un rapport de l'Assemblée nationale publié en 2020 ⁽¹⁾. Faut-il s'étonner, dans ces conditions, que le taux de participation ne cesse de baisser depuis quarante ans ? Lors des dernières élections, il était de seulement 46 % pour le collège des exploitants (contre 55 % en 2013 et 70 % en 1983). ■

« Ils ont demandé l'exclusion de la Conf' de toutes les instances officielles »

Soazig Le Bot, élèveuse, élue confédérée à la chambre d'agriculture du Morbihan depuis 2019.

« Nous sommes deux élues de la Conf' à la chambre, après avoir recueilli 26 % des voix en 2019. Dès le début du mandat, lors de l'élection du bureau, ils n'ont pas ouvert la possibilité à d'autres de l'intégrer : ils ont proposé une liste de noms – uniquement FDSEA/JA – sans demander s'il y avait des candidats volontaires. Nous nous sommes alors faites connaître comme candidates spontanées.

Les sessions ont toujours été très houleuses. Sur les fermes-usines par exemple, alors que le sujet n'était pas à l'ordre du jour, un responsable FDSEA/JA a lu un texte selon lequel la Conf' participait à la disparition des paysans, et qu'il ne voyait pas ce qu'on faisait là puisqu'on ne soutenait pas « les

jeunes entrepreneurs qui s'installaient ».

La surenchère est venue après les mobilisations à Sainte-Soline, en mars 2023 ⁽¹⁾. Au congrès de la FNSEA qui a suivi, sa présidente a demandé l'exclusion de la Conf' des instances officielles et l'arrêt des subventions publiques. Dans le Morbihan, les élus FDSEA/JA ont sauté sur l'occasion en se faisant le relais de cette demande dans une lettre au préfet (en mettant les députés et sénateurs en copie). Une session de rattrapage de la chambre a suivi, en visio, sans le préfet ni les services de l'État. J'étais toute seule et ils se sont lâchés. J'ai pris toute leur haine : « indigne du monde paysan », « dictature par la minorité », « écoterroriste »...

 **Propos recueillis par Sophie Chapelle**

(1) Le 25 mars 2023, une manifestation contre les mégabassines et l'accaparement de l'eau par une minorité d'agriculteurs avait lieu à Sainte-Soline (Deux-Sèvres), une mobilisation de près de 30 000 personnes, violemment réprimée par les forces de l'ordre.

Tous les débats étant enregistrés, j'ai demandé le compte-rendu pour pointer l'intolérable de la situation et rédigé avec les porte-parole de la Conf' Bretagne et du Morbihan un courrier au préfet afin de lui faire part de notre désaccord profond (courrier resté sans réponse). Le président de la chambre a fini par demander, de manière timorée, de retrouver des débats un peu plus « apaisés ».

Même si je sors lessivée de ces six ans de mandat, la Conf' doit être présente à la chambre, sinon il se passe trop de choses impunément. Si nous ne sommes pas là, comme regard et comme oreille, ils vont encore plus en profiter. On est du poil à gratter, des empêcheurs de tourner en rond.

Plus largement, il nous faut militer pour un autre mode de scrutin, avec une plus grande ouverture des représentations possibles (société civile, consommateurs et consommatrices, associations environnementales...), de toutes celles et ceux concernés de près ou de loin par l'agriculture et l'alimentation. Enfin, il est important que la presse retrouve une place dans les sessions. » ■

Pour un autre mode de scrutin

La Confédération paysanne plaide en faveur de l'introduction d'un mode de scrutin proportionnel, soit total, soit aménagé - prime majoritaire à 25 % pour le collège des exploitants, mais abandon de la prime à 50 % actuelle. Elle demande aussi la prise en compte au sein du collège des exploitants des cotisants et cotisantes solidaires qui n'ont pour le moment pas le droit de vote, en dépit de leur activité agricole.

L'agriculture mérite mieux !

« Avec 37 % des voix en Ardèche recueillies aux élections de 2019, on n'a que trois élus sur près de quarante sièges ! On représente plus d'un tiers de l'agriculture ardéchoise mais on ne nous accorde pas le rôle d'un syndicat représentatif : on n'est pas membre du bureau, on n'a aucune responsabilité à la chambre. Notre présence est résumée à quatre sessions par an. La FDSEA pourrait accepter un élu ou une élue de la Conf' au bureau, ce serait cohérent, mais elle ne le fait pas.

Tout est fait pour que ce soit compliqué : refus régulier de débattre, volonté de nous invisibiliser... On voulait par exemple que les élus se positionnent quant aux priorités sur l'usage de l'eau, notamment sur l'irrigation : ils ont tout fait pour éviter le débat. Et quand il y a un

vote, le président donne une consigne, alors que ce n'est pas son rôle.

Depuis six ans, on réclame d'avoir les documents en amont des sessions afin de pouvoir travailler collectivement. Sauf qu'on continue de recevoir les documents juste avant, parfois même sans respect du règlement intérieur. On reçoit bien les comptes-rendus de bureau mais ils sont hyper succincts.

On demande que les élus soient informés quand des événements se déroulent sur leur secteur, en cas de visites de terrain par exemple. Mais même si on a alerté à plusieurs reprises la préfète, on n'est pas tenu au courant de ce qu'il se passe dans le département. Récemment, c'est via les réseaux sociaux que j'ai découvert que la chambre organisait une journée pastoralisme dans mon secteur, alors

que je suis président de l'association pastorale locale. Ce n'est pas une erreur, c'est systématique.

Pour nous, la défense de l'agriculture mérite mieux que cet usage tronqué de la chambre qui transforme l'institution consulaire des paysannes et des paysans en un outil au profit d'un seul syndicat, la FDSEA/JA. Les visites de fermes ne doivent pas se faire sur le critère de l'appartenance à tel ou tel syndicat : on doit ainsi se rendre sur les endroits les plus significatifs après un épisode de grêle, par exemple. Être à la tête d'une chambre, c'est représenter tous les paysans et paysannes. Au-delà de nos différences, il s'agit de tout faire pour que le débat démocratique puisse avoir lieu de façon sereine et satisfaisante pour l'expression du pluralisme des opinions. » ■

 **Témoignage d'Aurélien Mourier**, éleveur, élu à la chambre d'agriculture d'Ardèche, candidat aux élections de janvier 2025. Propos recueillis par **Sophie Chapelle**

« Gagner et remettre de la proximité »

« Cela fait trois mandats successifs que la FNSEA 44 est majoritaire à la chambre. Nous sommes quatre élus Conf' et ils ont refusé durant tout le mandat d'admettre notre existence. Quand on présente des motions en session plénière, le président de la FNSEA 44 regarde ses troupes et leur interdit de les voter. Il n'y a aucun espace de débat possible. Nous n'avons jamais été associés, malgré nos demandes, à des travaux en commission... avant de finir par découvrir qu'il n'y avait plus de commissions, sauf sur le lait.

Nous voulons reprendre la chambre de Loire-Atlantique car le bilan du dernier mandat FNSEA est particulièrement catastrophique ⁽¹⁾. À quoi ça sert de se battre pour une chambre si c'est pour ne rien en faire ? Depuis six ans, et encore plus ces derniers mois, les élus de la majorité sont absents. On ne les a par exemple jamais entendus s'exprimer sur la MHE et la FCO ⁽²⁾ ! Notre priorité sera de remettre de la proximité à l'échelle territoriale : relancer le travail en commissions, ainsi que le travail dans les cinq antennes du département. C'est surtout à ce niveau-là que tout s'est effondré. À force de vouloir faire tout seuls, ils n'ont mis que des représentants FNSEA/

 **Témoignage de Marie Savoy**, éleveuse de vaches laitières, tête de liste en Loire-Atlantique. Propos recueillis par **Sophie Chapelle**

(1) La précédente élection en 2019 s'était jouée à deux voix près entre la Conf' 44 et la FNSEA 44 alliée aux JA. Un nouveau scrutin avait été organisé.
(2) Maladie hémorragique épizootique, affectant surtout les bovins, et fièvre catarrhale ovine (FCO) touchant les ruminants en général.



JA dans les antennes. Faute d'ouverture, ils n'ont pas réussi à faire tenir les dynamiques : il n'y a plus de projets portés localement. Les communautés de communes, les collectivités, les salariés eux-mêmes sont démunis car il n'y a pas d'innovation, de proposition, de dynamiques locales.

Récréer du lien est la première des choses à réaliser une fois que l'on sera aux manettes. Cela impliquera une gou-

vernance ouverte dès le démarrage des bureaux des chambres territoriales : il faudra réunir des paysannes et paysans de toute tendance syndicale, mais aussi issus des réseaux bio, des Civism, circuits courts, services de remplacement, coopération... Nous serons ouverts à toutes les bonnes volontés. Nous voulons que la chambre redevienne la maison de tous les agriculteurs et agricultrices. » ■

La FNSEA pompe l'argent des chambres

Les chambres d'agriculture ne peuvent pas rétribuer des organisations syndicales. Pourtant, il s'agit là d'une pratique commune au sein du réseau dont bénéficie largement la FNSEA.

Ce financement peut prendre différentes formes, qui ont fait l'objet de condamnations par la Cour de discipline budgétaire et financière ⁽¹⁾ : le recrutement et la rémunération d'un salarié mis à disposition du syndicat (chambre régionale de Midi-Pyrénées, 2010), l'octroi de subventions annuelles au syndicat (chambres du Puy-de-Dôme, Tarn-et-Garonne, Finistère, Corrèze et Gironde, 2018-2019), la rémunération d'organisations créées en partenariat avec des syndicats (chambre du Jura).

Dans le Cantal, Stéphane Malroux, porte-parole de la Confédération pay-

sanne, a dénoncé dans un reportage l'orientation partisane de fonds publics. En 2017, le magazine Pièces à conviction diffuse sur France 3 le reportage *FNSEA : enquête sur un empire agricole*. Une séquence est dédiée au Cantal où les aides du conseil général après la sécheresse de 2011 ont bénéficié en quasi-totalité à des adhérents FDSEA et JA. « Ces gens-là ont profité du fait qu'ils étaient à la fois décisionnaires à la FDSEA et à la chambre pour orienter l'argent du conseil général vers l'association qu'ils géraient », affirme alors Stéphane

Malroux, qui assure que « 90 % des agriculteurs du Cantal n'ont pas pu accéder à l'aide du département ».

Poursuivi pour diffamation par la FDSEA, il est finalement relaxé en 2021. Ce combat a permis que les modalités d'attribution des aides sécheresse du département soient modifiées l'année d'après. En faisant reconnaître l'illégalité de conditionner l'octroi d'un service à l'adhésion à un syndicat, la Confédération paysanne bataille, partout, pour la transparence et l'égalité de traitement de tous les paysans et paysannes. ■

 Sophie Chapelle

(1) urlr.me/JeHfTn

Le mirage de la Coordination Rurale

Regards croisés sur les bilans des trois chambres d'agriculture dirigées par la Coordination rurale en Lot-et-Garonne, Vienne et Haute-Vienne.

Trop peu de rigueur, trop d'entorses à la loi : c'est ce qu'il ressort du rapport accablant de la Cour des comptes publié en janvier 2024 sur la chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne ⁽¹⁾. Les 70 pages sonnent comme un réquisitoire. De la gestion des personnels aux investissements, tout passe par le président de la chambre, Serge Bousquet-Cassagne, figure de la Coordination rurale (CR). Ce dernier fait aussi office de directeur général. Les comptes ont été confiés à un prestataire privé dont le travail est « validé par le président sans être soumis à l'agent comptable ». « Cette mise à l'écart est aggravée par le fait que le gestionnaire financier du service ordonnateur n'est autre que le fils du président », glissent les rapporteurs. En ressort un fonctionnement opaque et des insuffisances qui desservent l'information des paysans du Lot-et-Garonne.

En Haute-Vienne, le bureau est là aussi composé exclusivement de militants de la CR. « Il n'y a eu aucune proposition d'ouverture, aucune invitation aux commissions ou groupes

de travail », souligne Thomas Gibert, élu à la chambre pour la Confédération paysanne, qui observe une crispation identitaire de plus en plus forte, calquée sur la Coordination rurale du Lot-et-Garonne. « La CR 87 est très virulente dans ses propos, notamment dans le journal de la chambre. L'édito du président est à chaque fois insultant vis-à-vis de l'administration, des écolos, des députés... Des boucs émissaires sont mis en avant. Ils sont vraiment dans le sentiment d'appartenance au groupe et la division du monde rural avec des slogans comme "Respecte les paysans ou fous le camp!". On a un seul petit espace pour débattre, ce sont les deux sessions plénières par an. » Fin novembre, la Conf' de Haute-Vienne a ainsi déposé une motion dénonçant le projet d'un atelier d'engraissement de 3000 bovins ⁽²⁾. Malgré les arguments, « la Coordination Rurale 87 a voté d'une seule main pour le soutien d'une ferme d'élevage bovin sans paysan », déplore Thomas Gibert. « Leurs élus ont aussi beaucoup porté durant tout le mandat le développement du photovoltaïque au

 Sophie Chapelle

(1) urlr.me/cfzJuN
(2) Porté par l'entreprise agro-industrielle T'Rhea, filiale du groupe Carnivor.

sol, présenté comme un outil de revenu pour les éleveurs, alors que ça signe au contraire l'abandon de l'élevage avec de vrais prix rémunérateurs à la production. »

« On n'est pas d'accord sur les sujets ni sur les solutions », confirme Béatrice Martin, élue Conf' à la chambre de la Vienne. « Nous avons par exemple déposé une motion sur le revenu, insistant sur le besoin de prendre en compte la rémunération du, ou de la paysanne dans le prix de revient. La CR a demandé à ce qu'on retravaille la motion parce que pour elle, il faut plus de soutien de l'État pour subvenir aux besoins du paysan. Ils n'ont pas de ligne. On le voit aussi sur la question de l'eau : ils disent être pour les bassines tout en étant favorables à une meilleure répartition, ça n'a pas de sens ! »

« Le mirage véhiculé par la CR comme par la FNSEA, c'est que tous les problèmes seraient résolus si on abaissait les normes sociales et environnementales. Ni l'un ni l'autre ne veulent la régulation des marchés, contrairement à la Conf' », résume Thomas Gibert. ■

Un mandat exemplaire à la tête de la chambre de Mayotte

À la tête de la chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (Capam) depuis 2019, Anthoumani Saïd a redressé une institution en grande difficulté financière. Un préalable pour poser les bases d'une autonomie alimentaire mahoraise.

Anthoumani Saïd est pépiniériste. Son exploitation est située dans le nord de Mayotte, « le secteur humide, avec le plus de végétation, où se concentre la majorité de l'agriculture de l'île » explique-t-il. Avec son associé, il y produit depuis 2011 des plants de bananiers, d'agrumes ou d'ornement. Ils sont vendus aux professionnels et collectivités lors de la saison de pluie, « pendant que se font les plantations ».

Le paysan partage son quotidien entre sa ferme et son mandat de président de la Capam, depuis que la Confédération paysanne de Mayotte a remporté les élections professionnelles de 2019. Il prend la tête de la chambre alors qu'elle est « empêtrée dans d'énormes difficultés financières », selon le comptable de l'époque. Sous la gestion de la FNSEA, la structure a accumulé une dette de 1,7 million d'euros, composée d'arriérés aux fournisseurs, de cotisations sociales non payées, d'indemnités d'élus non honorées et d'une dette historique. Le nouveau président de la Capam et son directeur ont affronté le problème de

 **Roxanne Mitralias**

(1) Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte.
(2) Mayotte, 101^e département français depuis 2011, compte 4 312 exploitations, essentiellement de petites surfaces.

 **Anthoumani Saïd** : « Chacun et chacune doit être au poste pour lequel il ou elle a des compétences, et s'y sentir bien. » Cela permettra de structurer correctement les services de la chambre et son offre de conseil aux paysans et paysannes de Mayotte.

front, ramenant cette dette à un million d'euros, en établissant un échéancier de paiement pour régulariser en particulier les cotisations sociales du personnel non payées. Ces efforts ont été récompensés puisque la tutelle renforcée de l'État a été levée en 2022.

Ces problèmes de gestion administrative de la chambre ont occupé fortement le mandat 2019-2024 de Saïd. Il regrette de ne pas avoir eu des ressources suffisantes, financières et humaines, pour pouvoir davantage accompagner les paysannes et les paysans mahorais : « Nous voulons trouver des animaux pour reconstituer les cheptels à court terme et bâtir rapidement des groupements et des filières locales, c'est indispensable. » Son souhait ? Travailler sur la disponibilité de semences et races locales, pour pouvoir produire sur place et stopper les importations. D'autres chantiers sont urgents, comme celui de l'eau ou du foncier pour pouvoir produire localement.

Anthoumani Saïd nous confie que « le recrutement d'un directeur est compliqué, il faut passer par le pro-

cessus des chambres d'agriculture qui promeuvent des profils aux valeurs de la FNSEA, ce qui n'est pas compatible avec la situation de Mayotte ». Son choix est crucial cependant et conditionne la bonne santé financière et organisationnelle de la chambre. Le président actuel souhaite poursuivre l'amélioration du fonctionnement de la Capam : « Chacun et chacune doit être au poste pour lequel il ou elle a des compétences, et s'y sentir bien ». Cela permettra de structurer correctement les bureaux et consolider l'offre de conseil aux paysans et paysannes de Mayotte.

Le paysan, adhérent depuis toujours de la Confédération paysanne, est ferme : « À long terme notre objectif est l'autonomie alimentaire et le maintien de l'agriculture paysanne mahoraise. » (2) 30 % des électeurs et électrices ont fait confiance à ce projet lors du précédent scrutin. Le travail du président de la Capam est plébiscité sur le terrain, mais aussi parmi le personnel de la chambre. Les soutiens ne cessent d'affluer. ■

Les chambres doivent être au service de tous les projets paysans

- Proposer une solution d'accompagnement indépendante et impartiale, y compris lorsque les services sont externalisés par la chambre.
- Faire en sorte que les services ne soient pas externalisés à un syndicat (exemple du renvoi vers le service juridique de la FDSEA).
- Stopper le mélange des genres entre syndicat et chambre d'agriculture (exemple des départements où le directeur de la FDSEA est aussi parfois le directeur du journal de la chambre d'agriculture).
- Respecter le pluralisme syndical, ouvrir le bureau de la chambre aux élus d'opposition, transparence des comptes-rendus des réunions du bureau, laisser la place aux débats contradictoires, permettre l'expression des oppositions dans le journal de la chambre, garantir une information transparente et partagée à toutes et tous...



© Saïd Anthoumani

« Dans les institutions, on a moins droit à la parole »

Aujourd'hui, seules 8 % des 102 chambres d'agriculture ont une femme présidente, quand les bureaux de ces organismes sont constitués à 83 % d'hommes.

« Il n'y a pas assez de modèles de paysannes en politique », déplore Alice Courouble, élèveuse dans l'Ain. « Il faudrait, au sein des instances décisionnelles, une vraie représentativité des femmes "cheffes d'exploitation", pour reprendre leurs mots. » Depuis les élections de 2013, les listes doivent inclure au moins un candidat de chaque genre par tranche complète de trois candidats. La situation : les femmes représentent un quart des élus. Mais la parité est encore loin d'être atteinte, avec seulement 8 % de femmes présidentes de chambres d'agriculture et des bureaux composés à 83 % d'hommes ⁽¹⁾. À l'échelle syndicale, le constat est aussi parlant : sur un ensemble de cinquante-quatre présidents ou porte-parole nationaux identifiés entre 1946 et 2023 pour les cinq syndicats représentatifs, cinquante sont des hommes et seulement quatre des femmes ⁽²⁾.

« La féminisation d'un mandat ne signifie pas pour autant une conquête de pouvoir pour toutes les femmes », explique Clémentine Comer, docteure en sciences politiques à l'Inrae Paris-Dauphine et spécialiste des inégalités professionnelles en milieu agricole. « Parfois, c'est parce que la valeur d'un mandat

 Céline Berthier, élèveuse en Ardèche

(1) L'APCA n'y échappe pas : son bureau se compose de onze hommes pour une seule femme, tandis que le conseil d'administration compte trente-cinq hommes et seulement trois femmes. Parmi les directeurs de chambre, 70 % sont des hommes.
(2) agrigenre.hypotheses.org

 Paysanne dans le Morbihan, Morgan Ody est l'actuelle coordinatrice générale de La Via Campesina, le plus vaste réseau paysan mondial (plus de 190 organisations dans près de 100 pays) – viacampesina.org

décroît qu'il devient accessible aux femmes. » Elle analyse également les trajectoires d'engagement des agricultrices : « Certaines suivent des parcours d'ascension classiques via la voie syndicale ; ce sont souvent des "filles de", socialisées très tôt à l'engagement familial. D'autres ont des trajectoires plus atypiques et propulsées, avec des compétences entrepreneuriales acquises dans d'autres contextes professionnels ou sociaux. Ces femmes, souvent dotées d'un solide capital scolaire et culturel, sont à l'aise dans les fonctions de représentation agricole grâce à leur aisance argumentative, leurs habitudes de négociation et leur expérience variée. »

Faire de la place aux paysannes en politique ne se limite pas aux élections des chambres d'agriculture, c'est un travail mené tout au long de l'année. « À la Conf' de l'Ain, l'équipe est bienveillante : aucun propos sexiste et les femmes sont considérées au même niveau. On peut travailler sur des dossiers importants. Mais, dans les institutions, on a moins droit à la parole », témoigne Alice Courouble. La commission nationale femmes s'attelle à rendre visible le sexisme ordinaire présent dans les instances

agricoles. Elle a élaboré un guide pour prévenir et prendre en charge les violences sexistes et sexuelles. Une cellule interne est en train de se monter à ce sujet, en lien avec le travail de femmes d'autres syndicats. Ce guide propose également des outils pour améliorer la place des paysannes, comme des règles visant à équilibrer la prise de parole en réunion. « Vous connaissez le langage macho ? Le pointer du doigt peut vous aider à garder la tête haute, sans vous énerver », conseille-t-on.

En parallèle, certaines Conf' départementales innovent pour alléger l'engagement syndical des femmes. Dans le Haut-Rhin, par exemple, Églantine Berthet raconte : « Pour soutenir les élus à la chambre, on a décidé d'instaurer un système de relais. Chaque élu démissionne après deux ans, est remplacé par la ou le candidat suivant. Le travail est mieux partagé, plus collectif, et l'engagement devient plus accessible. » Et puisqu'un partage égalitaire des tâches domestiques n'est pas pour demain, ce type de solidarité est essentiel pour permettre aux paysannes de trouver leur place en politique et dans le syndicalisme. ■



© LVC

Plus de droits sociaux

Partir de loin est un euphémisme ! Il a fallu attendre 1976 pour que les paysannes obtiennent un congé maternité, et encore seulement de quatorze jours, contre quatorze semaines pour les salariées à l'époque. Ce n'est qu'en 2006, après trente ans de lutte, que le congé maternité a été aligné sur celui des salariées, soit seize semaines. Un retard lié, en grande partie, aux injonctions de rentabilité prônées par une partie du monde agricole, et à la volonté de réduire ou supprimer les cotisations sociales. Et ce sont les femmes qui en paient le prix en premier ! La Confédération paysanne a mené un travail acharné pour faire avancer ces droits. Après avoir contribué à l'amélioration des retraites des paysannes, elle poursuit son engagement sur des sujets essentiels : des indemnités journalières adaptées en cas de grossesse pathologique ou en cas d'endométriose. La lutte pour l'égalité sociale ne s'arrête pas là !

Place aux paysannes, à la Conf' et partout !

Les obstacles à l'engagement syndical des paysannes ne sont pas insurmontables : il faut s'en donner les moyens.

S'engager à la Confédération paysanne, et en plus dans d'autres instances agricoles, ce n'est pas rien ! Il y a encore quelques années, c'était un vrai défi d'y trouver sa place. Heureusement, depuis une bonne dizaine d'années, la commission nationale femmes a amplifié le travail des anciennes pour faciliter l'engagement des paysannes.

Et ça paye ! « J'ai connu la Conf' grâce au groupe jeune en 2018, mais c'est la commission femmes qui m'a attirée... et gardée ! Elle m'a nourrie, on a même créé un groupe local », raconte Églantine Berthet. Aujourd'hui, la Conf' peut être fière d'avoir une porte-parole nationale et de nombreuses femmes en responsabilité. Mais il reste des efforts à faire pour mieux représenter la

Conf' dans les instances agricoles, comme les chambres d'agriculture, la sécurité sociale agricole (MSA), les tribunaux paritaires et d'autres commissions.

Première étape : identifier les freins à l'engagement des femmes. Ils sont nombreux, mais pas insurmontables. Le manque de confiance en soi arrive en tête, avec la peur de se sentir illégitime, de mal s'exprimer ou de ne pas suffisamment bien représenter les autres confédérées. À cela s'ajoute l'organisation pratique du quotidien : entre la maison, la famille, la ferme, la comptabilité et parfois des activités de loisir, la vie des paysannes est déjà bien remplie. Alors, envisager un engagement professionnel ou syndical en plus peut freiner. Mais ces obstacles ne

 **Véronique Léon**, paysanne retraitée

sont pas insurmontables : il faut s'en donner les moyens.

Et les motivations sont là. « J'ai besoin d'avoir des trucs à l'extérieur de la ferme et de la famille », explique Lucile Forot, paysanne en Gaec dans une ferme en polyculture-élevage diversifiée d'Ardèche. « Autant sur le plan personnel que professionnel, c'est une stimulation intellectuelle de s'engager. Mon mandat politique m'apporte une certaine forme de liberté, mes moments à moi. »

Pour aider les femmes à se lancer, elles doivent se sentir soutenues. La commission femmes a mis en place un système de marrainage destiné aux futures élues. Cet accompagnement, à la fois individuel et collectif, leur permet de monter en compétence et de se sentir épaulées avant et pendant les réunions. Des formations spécifiques sont également proposées : prise de parole en public, renforcement de la confiance en soi, préparation des réunions...

Églantine témoigne : « Quand je suis entrée au comité du syndicat d'Alsace, je me suis sentie accueillie, entourée de femmes et de jeunes, et vite intégrée. Cela m'a permis de me sentir légitime, d'avoir envie de construire. C'est tout naturellement que j'ai proposé de figurer sur la liste des élections professionnelles, en quatrième position. »

Le travail continue, notamment pour lutter contre le sexisme encore trop présent dans les instances agricoles. La Confédération paysanne œuvre pour que les paysannes trouvent leur place et que leurs voix soient entendues. ■

 Une réunion nationale des paysannes de la Conf' a eu lieu en 2023. Aujourd'hui, le syndicat peut être fier d'avoir une porte-parole nationale et de nombreuses femmes en responsabilité.



Les paysannes s'organisent pour occuper pleinement l'espace public et affirmer leurs revendications. La commission femmes de la Confédération paysanne élabore des supports de communication variés (autocollants, affiches, slogans, bâches) et met en avant l'écriture inclusive. Les paysannes participent aussi aux manifestations féministes du 8 mars ou du 25 novembre et organisent également des discussions et des projections de films comme *Les Croquantes* ou *Anaïs s'en va en guerre*. Ces évé-

nements s'appuient sur des ressources féministes paysannes, accessibles en ligne (podcasts, livres, films...). Par ailleurs, des groupes locaux se structurent. Des formations en non-mixité sont également proposées, comme celle dédiée à la prise de parole en public, essentielle pour gagner en confiance et en visibilité. Enfin, les liens forts tissés avec La Via Campesina renforcent ces actions : ensemble, les paysannes du monde défendent un féminisme paysan et populaire.

Sanitaire : casser l'entre-soi, porter la voix paysanne

Siéger dans les instances nationales comme le Cnopsav ⁽¹⁾ ou les interprofessions est une mission cruciale. Paysanne dans le Gers, Sylvie Colas témoigne de l'importance de ce travail, notamment dans le contexte de la grippe aviaire.

« Grâce à la présence de la Confédération paysanne, les élevages en plein air, souvent méconnus ou ignorés face à la filière industrielle, ont été rendus visibles. Les remontées de terrain ont permis de porter des revendications concrètes : reconnaissance des spécificités du plein air, indemnisation adaptée à la vente directe et dérogations pour sortir les animaux. Ces avancées, comme la mise en place de grilles d'indemnisation spécifiques, illustrent l'efficacité d'un syndicat représentatif sur des dossiers complexes.

Être présente dans ces instances, souvent dominées par des représentants de grands groupes industriels et des techniciens, casse l'entre-soi et introduit des contradictions indispensables. Les paysans et paysannes de la Conf', ancrées dans le terrain, apportent

 **Propos**
recueillis par
Roxanne Mitralias

des solutions alternatives tout en confrontant les pratiques industrielles problématiques, comme le manque de vides sanitaires ou les transports de canards infectés. Ce travail demande une préparation minutieuse, des réunions en amont et une feuille de route claire pour profiter du peu de temps de parole disponible. Cette représentation exige endurance, adaptation et vision claire des enjeux : des dizaines de réunions hebdomadaires, des déplacements constants et la gestion simultanée de crises.

Pourtant, ces efforts portent leurs fruits : la signature du pacte grippe aviaire ⁽²⁾, des avancées sur la tuberculose bovine ou encore des succès sur la fièvre catarrhale ovine montrent l'importance de la Conf' pour défendre les petits élevages et accompagner les éleveurs et éleveuses face à des réglementations

parfois injustes. Ce travail, bien que chronophage, est enrichissant. Il permet d'approfondir les sujets, de structurer des revendications solides. Avec du temps, de la préparation et de la détermination, la Confédération paysanne démontre que même avec des moyens limités, elle est capable de faire bouger les lignes et de protéger l'agriculture paysanne et les paysans. » ■

⁽¹⁾ Le Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale est une instance consultative française, rattachée au ministère de l'Agriculture. Il joue un rôle central dans l'élaboration et l'orientation des politiques publiques liées à la santé des animaux et des végétaux.

⁽²⁾ En avril 2017, sous Stéphane Le Foll, un pacte contre la grippe aviaire a été signé à Paris par trente-deux acteurs de la filière avicole. Il visait à renforcer la biosécurité, modifier les pratiques d'élevage et de transport, et prévenir les épidémies après les crises de 2015-2017.

Dégâts de gibier : « poser les choses d'un point de vue paysan »

« Siéger à la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), c'est très important pour défendre celles et ceux

confrontés aux dégâts de gibier », souligne Jean-Michel Granjon, de la Confédération paysanne de la Loire. « Outre la perte de revenu, il y a

 **Sophie**
Chapelle

aussi l'impact moral quand tu vois ton travail détruit. La fédération des chasseurs minimise toujours l'importance des dégâts. Elle tend à faire de la chasse de loisir plutôt que de la chasse de régulation. Or, son rôle c'est de limiter les dégâts et aussi de payer quand il y en a : en allant à cette commission, on veille à le leur rappeler à chaque fois. Plus on est nombreux à y être comme syndicat, plus on pèse vis-à-vis de l'administration et des chasseurs pour faire entendre la voix du monde agricole. »

Le Loir-et-Cher fait partie des départements où les paysans et paysannes subissent particulièrement les conséquences de la gestion non maîtrisée du grand gibier par de grandes fortunes. Comment se résoudre à voir son travail saccagé



© Conf' paysanne

 **Mobilisation**
paysanne à
Colmar (Haut-
Rhin), en 2023,
pour dénoncer
les dégâts des
sangliers dans
les prairies et les
champs.

pour le loisir de quelques-uns ? La Confédération paysanne vient ainsi d'attaquer au tribunal administratif le schéma cynégétique qui fixe les règles de chasse du gros gibier, établi par la fédération départementale des chasseurs, présidée par le multimillionnaire Hubert-Louis Vuitton ! « C'est vraiment la lutte

des classes ici », souligne Bertrand Monier, de la Confédération paysanne du Loir-et-Cher qui soutient aussi des procédures individuelles engagées par des paysans.

Le syndicat dispose par ailleurs d'un siège à la Commission nationale d'indemnisation des dégâts du gros gibier. « Le fait de siéger

permet de poser les choses d'un point de vue paysan, oblige la FNSEA et les chambres – qui sont écoutées par les chasseurs – à vraiment défendre le monde agricole », relève Jean-Michel Granjon. « On a permis de faire avancer des dossiers, y compris sur les recours individuels. » ■

Les résultats influencent l'écoute politique

Lors de mes deux mandats de porte-parole national, de 2019 à 2023, j'ai pu mesurer concrètement notre audience auprès des décideurs politiques, ministres et députés notamment.

Premièrement, hors des moments institutionnels, leurs portes ne sont pas naturellement ouvertes à la Confédération paysanne, il faut sans cesse forcer la main pour obtenir rendez-vous. Ça devient plus fluide lorsqu'il s'agit, notamment, d'auditions parlementaires concernant l'agriculture ou l'alimentation. En revanche, l'écoute et l'attention à nos propositions ne sont pas toujours à l'ordre du jour.

Ensuite, lors des réunions multilatérales où tous les syndicats sont présents, où parfois sont présents également les géants de la coopération, du business de l'agro-alimentaire et de la distribution, il est compliqué de retenir l'attention du ou des ministres une fois que la parole a été monopolisée par le duo FNSEA/JA. Il faut sans cesse faire preuve d'inventivité pour,

sur un temps plus court, démontrer qu'il n'y a pas qu'un seul et unique discours agricole, que le syndicat unique n'existe plus, que la pensée paysanne a toute sa place et qu'elle doit être autant prise en compte dans les arbitrages qui seront pris.

Mais il est difficile, voire impossible, aujourd'hui de faire entendre aux politiques de tous bords qu'ils et elles doivent prendre leurs décisions en mesurant l'intérêt général de telle ou telle mesure, plutôt que de réfléchir

 **Nicolas Girod**, ancien porte-parole national de la Confédération paysanne

à la réaction qui sera provoquée par celle-ci et le fait qu'elle ramènera les tracteurs dans la rue ou non. Nous en avons eu l'exemple lors de la dernière réforme de la Pac où le mot d'ordre présidentiel était de tout faire pour que les tracteurs de la FNSEA ne reviennent pas dans la rue. Tout ceci conduit à leur donner d'emblée et sans discussions l'ensemble de ce qu'ils demandent.

Alors, les prochaines élections aux chambres d'agriculture ont une importance majeure, surtout dans un contexte agricole incandescent. Une refonte du système ne pourra voir le jour qu'avec des politiques qui sauront s'émanciper d'une cogestion imposée par la force et la violence des actions de la FNSEA des décennies passées.

Chaque voix compte donc et permettra à nos futures équipes de se sentir et de se montrer plus fortes, plus combatives et plus légitimes encore à pousser les politiques à enfin prendre leurs décisions en toute indépendance, pour que demain une autre agriculture, paysanne, soit possible.

Soyons fermes ! ■

 Pour Nicolas Girod, chaque voix compte pour pousser les politiques à enfin prendre leurs décisions en toute indépendance, pour que demain une autre agriculture, paysanne, soit possible.



© Conf' paysanne

Contre la fabrique du silence

Témoignage d'Étienne Heulin, paysan dans le Maine-et-Loire, qui siège à la Commission supérieure des maladies professionnelles agricoles (Cosmap).

« C'est dans cette commission, où la Confédération paysanne dispose d'un siège, que sont décidés les critères d'inscription des maladies professionnelles pour les agricultrices et agriculteurs. Il existe actuellement soixante et un tableaux de maladies professionnelles en agriculture. Le tableau 58 (relatif à la maladie de Parkinson) et le tableau 59 (lymphome malin non hodgkinien) sont

le fruit de batailles très importantes : ils reconnaissent les effets négatifs des pesticides sur la santé. Un récent numéro de Complément d'enquête, magazine d'investigation de France Télévision, a révélé que la FNSEA s'était opposée à l'inscription en 2011 de la maladie de Parkinson, puis en 2013 et 2014 à l'inscription des lymphomes ⁽¹⁾. Nous avons par ailleurs obtenu en 2021 l'inscription du

cancer de la prostate au tableau des maladies professionnelles. On lutte en permanence contre la fabrique du silence pour les paysans et paysannes victimes de pesticides. Dans une commission nationale comme la Cosmap, chaque voix de la Conf' permet aussi, par rapport aux autres organisations syndicales, de relier les questions de santé au projet d'agriculture paysanne. » ■

 **Propos** recueillis par **Sophie Chapelle**

(1) urlr.me/2yVFGR

- Lire le dossier *Notre santé, nos droits*, publié en septembre dans *Campagnes solidaires* : urlr.me/S9ujY5

Avec la Confédération paysanne, un avenir pour chaque ferme !

Avec la Confédération paysanne, un avenir pour chaque ferme !

Nos actions syndicales questionnent. Elles démontrent pourquoi l'agriculture en est là aujourd'hui, avec un modèle agricole dominant et délétère, avec tant de fermes qui subissent des situations difficiles. C'est bien la Confédération paysanne qui remet en cause les politiques menées depuis des décennies, celles-là même qui ont échoué à garder et rémunérer des paysans nombreux sur les territoires.

En engageant un autre rapport de force, c'est notre syndicat qui porte une réelle alternative au dogme du libre-échange, seule façon de mettre en place des prix rémunérateurs. Et c'est également la Confédération paysanne qui porte des propositions et un accompagnement qui dessinent un autre chemin. Le projet d'agriculture paysanne repose sur la même volonté farouche de défendre les travailleurs de la terre,

dans chaque département, à Paris ou à l'international (avec notre réseau La Via Campesina ⁽¹⁾), aussi bien dans les représentations institutionnelles qu'au cœur des luttes locales.

La force de notre syndicat réside dans sa cohésion, sa cohérence et sa diversité. La Confédération paysanne ce sont des paysannes et paysans, en cours de transmission ou dans l'énergie de l'installation ;

en réflexion pour s'adapter aux contraintes climatiques, pour s'engager dans la transition ou créer un nouvel atelier ; issus du milieu agricole ou néoruraux, en filière longue ou en circuit court ; éleveurs, céréaliers, apiculteurs, maraîchers ou viticulteurs ; dans les montagnes, les plaines, les bocages ou les îles éloignées.

Notre programme pour l'agriculture est limpide : accompagner et garder chaque ferme, obtenir un revenu pour

Dans les chambres d'agriculture, nous agirons pour :

- Accompagner l'installation, la transmission et favoriser l'accès au foncier
- Donner l'accès à un service juridique accessible à tous et toutes
- Mener un accompagnement collectif et humain pour toutes les fermes
- Regrouper et simplifier les démarches administratives
- Proposer des solutions concrètes pour l'autonomie technique et déci-

sionnelle des fermes et pour accompagner les évolutions de pratiques et la transition (formation, échanges, etc.)

• Intervenir sur un aménagement du territoire favorable à l'agriculture, avec des outils de transformation, de commercialisation et de relocalisation.

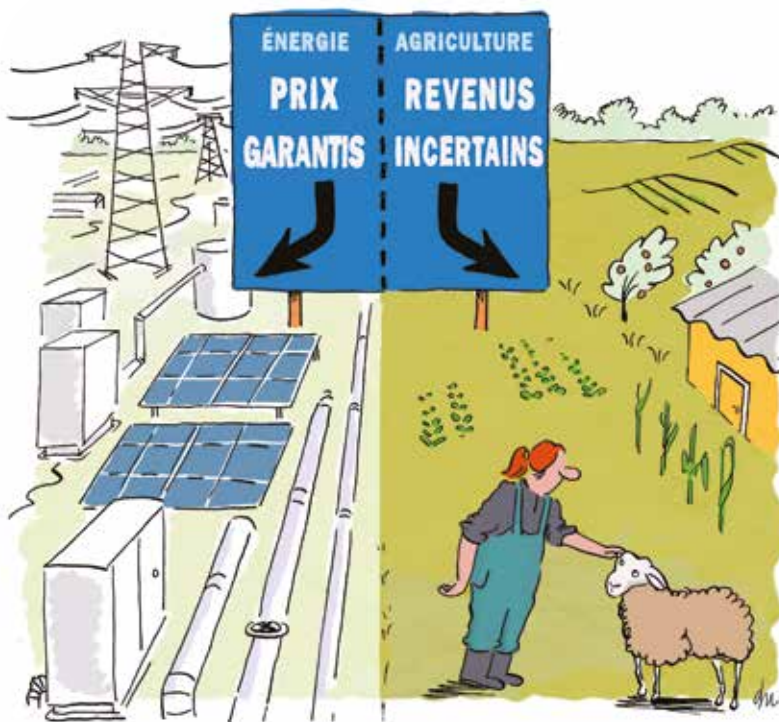
Jusqu'aux derniers jours de la campagne, nous porterons ces propositions et inciterons à voter pour peser dans les chambres d'agriculture et réorienter le modèle agricole. Nous avons besoin de paysannes et paysans nombreux et

rémunérés, de campagnes vivantes, accueillantes et solidaires.

Notre projet dessine un avenir : vivre de notre métier et gagner des droits sociaux, promouvoir la souveraineté alimentaire et stopper le libre-échange, travailler avec et dans la nature, ne pas la soumettre ni la marchander, ne pas voir nos fermes laisser la place aux firmes. Pour des campagnes vivantes, soyons fermes ! Votons Confédération paysanne ! ■

 Le secrétariat national de la Confédération paysanne

(1) viacampesina.org/fr
(2) Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
(3) Commission départementale d'orientation agricole



VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ? NOUS, NON.

chaque paysanne et paysan, faire face aux aléas climatiques et sanitaires, transmettre et installer massivement. Les chambres d'agriculture et les instances agricoles (Safer ⁽²⁾, CDOA ⁽³⁾, etc.) doivent s'appuyer sur les compétences issues des territoires et être au service de tout le monde en faisant vivre la démocratie et la transparence. Les paysannes doivent, enfin, y trouver leur place, à tous les niveaux.

L'accès inégal à l'eau pèse lourdement sur les petites exploitations

À Chanteau, aux portes d'Orléans, Julie Grison, jeune maraîchère bio, raconte son combat pour l'eau.

Julie, 27 ans, s'est installée le 1^{er} janvier sur la ferme de la Charmoise, située dans une région où se mêlent forêts, champs cultivés et prairies. L'exploitation, une pionnière de la bio depuis trente ans, est spécialisée dans le maraîchage et les arbres fruitiers, sur trois hectares de surface cultivable aux débouchés variés.

« Après quatre ans d'expérience en maraîchage en tant que salariée, j'ai eu envie de m'installer », explique-t-elle. La reprise s'est faite dans sa globalité : matériel, débouchés commerciaux, bâtiments de stockage, tunnels, verger. « Ce que j'aimais ici, c'était l'idée de ne pas repartir de zéro et de ne pas avoir à recréer une ferme complète. » La particularité du lieu est son autonomie électrique : la ferme n'est pas raccordée au réseau. Mais cette installation a nécessité des rénovations importantes dès le début : « La centrale solaire et la toiture ont dû être refaites. »

Très vite, une autre problématique majeure est apparue : l'accès à l'eau. La ferme dispose d'un étang de 3 000 m³ et d'une cuve tampon de 30 m³, servant à l'irrigation. « J'ai

souhaité créer un forage pour sécuriser mon apport en eau, non pas pour avoir plus d'eau, mais pour bénéficier d'une meilleure qualité et éviter les risques liés à l'évaporation de l'étang, surtout avec les canicules et les sécheresses qui deviennent de plus en plus fréquentes. »

Julie estime qu'une année classique, elle consomme près de 4 000 m³ d'eau, mais il lui manque environ 1 000 m³ pour couvrir tous ses besoins. « Quand l'étang est à sec, je dois prioriser certaines cultures, ce qui impacte directement ma production. Par exemple, je réduis les légumes d'été pour privilégier ceux d'hiver. Sans suffisamment d'eau, les pommes et poires ne grossissent pas, ce qui limite le rendement. »

Tensions

Avant de creuser, il a fallu statuer sur la légalité de l'étang. La DDT (Direction départementale des territoires) le considérait comme illégal, ce qui aurait empêché tout prélèvement. « Ce problème a été résolu rapidement, grâce à l'accompagnement de la Confédération paysanne. Le plan

 Adèle Touzeau, animatrice à l'Adear du Loiret

d'eau étant inférieur à 1 000 m³, il est autorisé à être utilisé. » La création d'un forage s'est révélée bien plus compliquée. Un arrêté préfectoral interdit de forer à plus de neuf mètres pour protéger une fontaine locale. Julie a participé à de nombreuses réunions, sans succès : « Les institutions n'ont pas bougé. » Pendant ce temps, elle a pu compter sur Claude Ève, maraîchère et membre de la Confédération paysanne du Loiret, qui siège en CUE (Commission des usages de l'eau). « Elle m'a épaulée tout au long du processus. »

Avec l'aide d'un sourcier, deux zones potentielles ont été identifiées pour un forage à neuf mètres : infructueux. « Ce fut un coup dur, financièrement et moralement, surtout pour ma première année d'installation », explique-t-elle. Pour l'instant, Julie s'appuie sur l'eau de l'étang, mais elle réfléchit à deux solutions : recreuser l'étang ou tenter un dernier forage sur une parcelle plus élevée : « Je verrai au printemps ou à l'automne prochain. »

La gestion de l'eau dans la région est une source de tension, à cause des grandes exploitations agricoles et de la proche région parisienne. « Ceux qui ont eu la chance de forer avant les restrictions continuent de puiser dans la nappe de la Beauce, à 30 ou 40 mètres de profondeur, mais pour les petits maraîchers comme moi, obtenir 5 000 m³, ce qui est peu, est quasi impossible. En revanche, les maïsiculteurs qui arrosent l'été, eux ont le droit de puiser des dizaines de milliers de mètres cubes. Il faudrait redistribuer le droit à l'eau et permettre aux petits producteurs d'avoir leur part. »

Cette année, les pluies exceptionnelles ont permis de tenir la saison, mais la paysanne reste lucide : « Ce n'est pas du tout représentatif des années précédentes, plus chaudes et plus sèches. » Elle conclut sur l'importance de l'entraide : « Sans l'accompagnement de la Conf', je n'aurais pas pu avancer sur ces sujets. Je suis fière d'en faire partie ! » ■

 Julie, maraîchère, revendique le droit à l'eau. Elle cultive légumes et fruits dans la région d'Orléans depuis un an.



© Julie Grison

Revenu des agriculteurs : tout savoir sur la loi espagnole de la chaîne alimentaire

L'interdiction de la vente à perte existe, dans la loi espagnole, depuis 2021. Le pays a légiféré dès 2013 avec la loi « chaîne alimentaire », qui a été renforcée en 2021 et permet désormais de fixer des prix équitables, exploitation par exploitation. Álvaro Areta García, membre de la Coag ⁽¹⁾ et expert pour le Comité de l'agriculture des Nations unies, l'explique.

Comment fonctionne concrètement la loi « Cadena alimentaria » (chaîne alimentaire) ?

La loi espagnole sur la chaîne alimentaire, en place depuis plus de dix ans, vise à rendre les relations commerciales entre producteurs et acheteurs plus transparentes et équitables. Elle impose la rédaction de contrats écrits, contenant des informations essentielles comme les conditions de livraison et les prix. Ce cadre contractuel a renforcé la sécurité juridique et facilité les négociations. En décembre 2021, cette loi a été modifiée pour introduire un changement majeur : il est désormais interdit de « détruire la valeur » dans la chaîne alimentaire.

Concrètement, cela signifie que le prix négocié entre les parties doit être au moins supérieur aux coûts de production des agriculteurs. Cela marque un tournant culturel, car auparavant, les prix étaient fixés en fonction du prix payé par les consommateurs, souvent au détriment des producteurs.

Cette nouvelle approche oblige à réorganiser la chaîne de valeur de manière plus juste, en partant des coûts des producteurs. Ce changement est difficile à appliquer et suscite des résistances, mais il vise à instaurer une rémunération équitable à chaque maillon de la chaîne.

Comment les prix sont-ils calculés ?

La loi exige que le prix de vente couvre les coûts de production spécifiques de chaque producteur. Cela implique que les producteurs connaissent leurs coûts de production. C'est un effort supplémentaire pour eux, mais en fin de compte, cela leur permet d'être clairs sur leur niveau de rentabilité : à partir de quel prix commencent-ils à gagner ou à perdre de l'argent ? Cette question, qui devrait

 **Joséphine Puig et Erwan Manach**

 **Reporterre**
Le monde des médias

 Pour consulter l'article dans son intégralité en ligne : [Revenu des agriculteurs cette loi espagnole pourrait inspirer la France – urlz.fr/ti4d](https://www.reporterre.fr/14440-Revenu-des-agriculteurs-cette-loi-espagnole-pourrait-inspirer-la-France-urlz.fr/ti4d)

⁽¹⁾ La *Coordinadora de organizaciones de organizaciones de agricultores y ganaderos (Coag)* est une organisation agricole espagnole qui défend l'agriculture et l'élevage. Elle fait partie du réseau de la coordination européenne *Via Campesina*, comme la Confédération paysanne.

être naturelle dans toute entreprise, n'était parfois pas si claire dans le cas du secteur de la production.

Que se passe-t-il si le prix proposé par l'acheteur reste inférieur aux coûts de production ?

Si un producteur estime être payé en dessous de ses coûts, il peut déposer une plainte, mais il doit fournir des preuves comptables, comme des factures, pour étayer sa réclamation.

Cela permet d'éviter une confrontation parole contre parole. Les plaintes peuvent également être anonymes. Des organisations agricoles comme la Coag peuvent déposer une plainte au nom des producteurs, tout en garantissant la confidentialité des informations fournies.

Une fois la plainte reçue, l'autorité compétente mène une enquête d'office pour vérifier les faits et, si nécessaire, ouvre un dossier, tout en préservant l'anonymat du plaignant.

La loi espagnole sur les chaînes alimentaires est une initiative à saluer. Elle cherche à améliorer structurellement le revenu des paysannes et des paysans. Mais, cette mesure reste insuffisante pour garantir des prix réellement rémunérateurs. Chaque producteur est laissé seul face à ses coûts de production et au rapport de force avec son acheteur.

Lors des mobilisations de janvier-février 2024, puis lors de leur résurgence en novembre, la Confédération paysanne a tenu un cap clair : exiger des prix rémunérateurs garantis pour toutes les productions et tous les paysans et paysannes. Contrairement aux autres syndicats agricoles, qui ont détourné cette colère vers des boucs émissaires écologiques, la Conf a insisté pour remettre la question du revenu au centre des débats. Après les annonces de Gabriel Attal le 1^{er} février 2024, la mobilisation constante de la Conf a permis de replacer cet enjeu dans le débat public sur l'avenir de l'agriculture. Les trahisons répétées des dirigeants de la FNSEA ont empêché toute avancée concrète.

Les propositions de la Confédération paysanne sont à la fois réalistes et indispensables. Il faut interdire l'achat de produits agricoles en des-

sous du prix de revient. Des prix minimums garantis doivent couvrir les charges, assurer une rémunération équivalente au moins à un Smic, et inclure la protection sociale. Ces prix doivent également s'appliquer à l'importation, pour neutraliser une concurrence déloyale qui tire les normes sociales et environnementales vers le bas. Il faut aussi rétablir les outils de régulation des marchés : gestion collective des volumes, stockage public, lutte contre la spéculation et refondation d'un commerce international équitable. Par ailleurs, il est urgent de légiférer sur la répartition de la valeur dans les filières alimentaires, avec des règles claires sur la transparence et l'encadrement des marges pour l'agroalimentaire, l'agro-industrie et la grande distribution. Enfin, la Conf demande l'interdiction des surmarges sur les produits bio et d'appellation d'origine protégée (AOP).

Ces mesures exigent un vrai courage politique, car elles impliquent de s'attaquer aux rentes de situation des géants de l'agro-business, comme Lactalis, Bigard ou Michaud. Ce changement de paradigme est nécessaire et urgent pour construire une agriculture plus juste et durable.

Y a-t-il des cas d'infraction majeure et quelle est la manière dont les autorités compétentes les traitent ?

Les infractions majeures dans le secteur agroalimentaire en Espagne sont principalement liées à des hausses de coûts provoquées par des facteurs géopolitiques, comme la guerre en Ukraine, plutôt qu'à l'application de la loi de la chaîne. Ces augmentations de coûts ont été répercutées dans la chaîne, causant une inflation indépendante de la loi.

Pour y répondre, les autorités espagnoles ont mis en place des mesures de soutien, telles que des subventions pour les coûts de production, des réductions de TVA sur certains produits de base et des aides compensatoires.

Dans quel contexte a été établie cette loi ?

Le secteur agricole a connu des difficultés économiques persistantes, principalement en raison de la dérégulation des marchés et de la suppression de mécanismes liés à la Politique agricole commune, qui contribuaient à stabiliser les prix. Combiné à la concurrence accrue des importations à bas prix, cela a fragilisé les revenus des producteurs locaux. Beaucoup d'agriculteurs sont menacés de faillite.

Face à cette situation, de nombreuses mobilisations ont éclaté en

 En janvier 2024, la Confédération paysanne a organisé le blocage du péage de Saint-Quentin-Fallavier, sur l'autoroute A43 en Isère, pour protester contre les conditions de revenu des paysans. Cette action, débutée le 30 janvier, a rassemblé des dizaines de personnes et de tracteurs. Le blocage a été maintenu jusqu'à son évacuation par les forces de l'ordre, le 3 février.

2020, avant la pandémie, exigeant des prix équitables au-dessus des coûts de production. Ces pressions ont conduit le gouvernement à adopter des mesures protectrices, dont la loi sur la chaîne alimentaire, malgré l'interruption des manifestations en raison de la crise sanitaire. Cette législation répond également à la directive européenne sur les pratiques commerciales déloyales, qui impose des règles générales pour tous les États membres, tout en permettant des mesures plus strictes pour ceux qui le souhaitent.

Un consensus existe au sein du secteur agricole, bien que des divergences apparaissent sur l'application pratique de cette mesure et la manière de calculer précisément les coûts.

L'adoption de la loi a été rendue possible grâce à une large majorité parlementaire. (...)

Les agriculteurs espagnols sont-ils, ainsi, mieux protégés que les agriculteurs français ?

Les agriculteurs espagnols semblent mieux protégés, mais il est encore trop tôt pour évaluer pleinement l'efficacité de cette loi. Désormais, dans certaines négociations, les producteurs peuvent mettre en avant leurs coûts et s'appuyer sur des études publiques pour justifier des prix de vente, facilitant ainsi une

véritable négociation. Les premières sanctions ont été imposées à des entreprises pour achat en dessous du coût de production, montrant un début d'application concrète de la loi. Des pénalités importantes ont déjà été imposées.(...)

Dans une économie mondialisée, les acheteurs ne risquent-ils pas d'aller se fournir ailleurs ?

(...) Les chiffres ne confirment pas une perte de compétitivité pour les producteurs espagnols. Les exportations agroalimentaires espagnoles atteignent des records chaque année, ce qui indique que l'agriculture espagnole reste compétitive malgré la loi de la chaîne.

Cette loi pourrait-elle contribuer à s'éloigner du modèle productiviste, en intégrant des enjeux écologiques, ou risque-t-elle au contraire de conforter ce modèle ?

Cette loi n'intègre pas directement d'objectifs écologiques. Cependant, elle protège les coûts de production des agriculteurs, ce qui pourrait encourager les types d'agriculture soucieuses de l'environnement. Indirectement, elle peut donc être bénéfique pour l'écologie, même si son objectif premier n'est pas spécifiquement environnemental, mais plutôt la rentabilité des producteurs. ■



Des citoyennes et citoyens mobilisés pour défendre l'agriculture paysanne

Les Ami-e-s de la Conf' accompagnent les luttes paysannes et portent les aspirations citoyennes pour une agriculture paysanne. Leur mobilisation, cruciale pour les enjeux électoraux et locaux, s'inscrit dans cette continuité.

L'association des Ami-e-s de la Conf' a eu vingt ans en 2024. Forte de plus de 3600 adhésions et d'environ soixante-dix groupes répartis dans toute la France, l'association ne cesse de se renforcer. La répression que subissent les paysannes et paysans, qu'il s'agisse de combattre l'accaparement de l'eau par quelques privilégiés ou de s'opposer à des projets inutiles comme celui de l'autoroute A69, entraîne un afflux continu de nouvelles adhésions.

L'implication des Ami-e-s dans les événements nationaux organisés par la Confédération paysanne, tels que le Salon à la ferme ou les Semaines de l'agriculture paysanne, ainsi que dans des initiatives locales comme des conférences, des marchés de producteurs ou des soirées festives, illustre et consolide l'engagement en faveur du projet du syndicat paysan. Le Salon à la ferme, initié en 2021, est un événement national où des fermes ouvrent leurs portes au public. La quatrième édition s'est tenue du 15 au 25 février 2024. En 2024, les Semaines de l'agriculture paysanne se sont déroulées en janvier, avec des activités réparties dans toute la France, notamment à Bordeaux, Lyon, Paris, Angers et Montpellier. Ces événements promeuvent l'agriculture paysanne en proposant des débats et des réflexions collectives. Il s'agit d'une occasion pour les citoyens et les paysans de se rencontrer, d'échanger et de renforcer les liens entre production agricole et alimentation.

Ces moments sont autant d'occasions de rappeler que l'agriculture doit

être au service de toutes et tous, et non d'intérêts privés ou industriels. Le rôle de l'association est de montrer la volonté citoyenne d'une agriculture respectueuse du monde paysan et de la nature, autant de perspectives à mille lieues du ressentiment créé par le mythe de l'agribashing.

Une association mobilisée

Cette année, les élections professionnelles agricoles, prévues pour janvier 2025, ont conduit l'association à faire campagne aux côtés des paysannes et paysans. Elle est mo-

jection du film *La Théorie du boxeur* de Nathanaël Coste lors du festival Alimenterre, accompagné d'un marché de producteurs dans une ambiance conviviale et festive.

Dans le Morbihan, le soutien aux paysannes et paysans de la Confédération a débuté dès le printemps 2024 avec des réunions régulières entre Ami-e-s et Conf', permettant de mieux identifier et répondre aux besoins paysans. Ce groupe local a apporté un appui financier, administratif et logistique essentiel, en collectant des fonds, compilant des

données et participant à la vérification des listes provisoires d'électeurs. Aussi, les Ami-e-s ont assisté la Conf' lors de campagnes de porte-à-porte et d'événements dédiés aux adhérents et adhérentes.

En novembre 2024, une formation nationale a permis à quatre-vingts personnes de renforcer leurs compétences sur les enjeux des élections professionnelles agricoles. Animée par Yannick Becker, co-porte-parole de la Conf' des Alpes-de-Haute-Provence,

et Jean-Philippe Martin, historien, cette formation a permis de contextualiser ces échéances essentielles dans l'histoire de la Confédération paysanne et d'en approfondir les aspects pratiques.

Nous attendons avec impatience les résultats de ces élections. Mais au-delà du résultat, cette campagne a renforcé dans de nombreux départements, les liens entre Ami-e-s et paysan-nes. Ce travail collectif confirme que la solidarité reste une force indéniable pour construire une agriculture plus juste et durable. ■

 **Auriane Meiller**, amie de la Conf' en Haute-Vienne

 **Consulter** le guide sur les élections professionnelles aux chambres d'agriculture en ligne : urlz.fr/tiDd



bilisée à l'échelle locale pour appuyer leur Conf', en participant à différentes actions.

Dans le Lot-et-Garonne, par exemple, des tracts « Pourquoi voter ? » ont été distribués lors de foires bio et d'événements publics. En Haute-Vienne, la mobilisation citoyenne a favorisé la création d'un groupe local d'Ami-e-s, qui pérenniserait les liens établis pendant cette période électorale. En Gironde, le groupe des Ami-e-s, actif depuis 2023, a sensibilisé le grand public grâce à des actions telles que la pro-

Champs de bataille

Dans la lignée de ses travaux sur les algues vertes, la journaliste Inès Léraud signe une bande dessinée rigoureusement documentée, basée sur des archives et les travaux de thèse en histoire de Léandre Mandard. Intitulée *Champs de bataille, l'histoire enfouie du remembrement*, elle retrace l'histoire de cette politique qui est au cœur du déploiement de l'agriculture intensive.

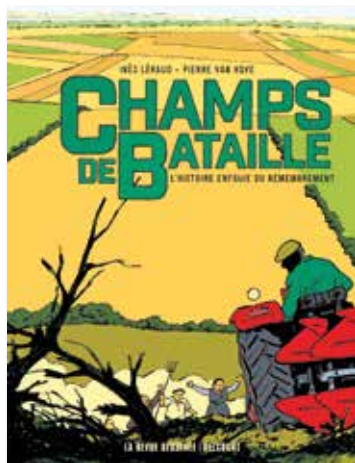
Le remembrement débute à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, s'appuyant sur les instances agricoles instaurées sous le régime de Vichy. Rapidement, ce modèle engendre une surproduction, suivie d'un effondrement des prix. Pourtant, tout repose sur l'impératif de produire davantage, officiellement pour garantir la sécurité alimentaire. Cette dynamique pousse rapidement à exporter les surplus, inscrivant le processus dans la continuité du productivisme agricole promu sous Pétain. Imposé de manière autoritaire

plutôt que négocié à l'amiable (par des échanges de parcelles entre voisins) le remembrement s'achève dans les années 1980, laissant dans son sillage des dégâts humains, agricoles et écologiques.

Présenté comme un symbole de modernité, le remembrement s'est souvent imposé brutalement dans les campagnes. Mais il s'est révélé être une véritable entreprise de destruction : fermes disparues, écosystèmes naturels et vivriers anéantis, le tout pour faire place au machinisme et au productivisme industriel. Cette transformation

 **Adeline Régis,**
paysanne en Ariège

 Ed. La revue
dessinée / Delcourt
Paru le 20 novembre
2024



s'est accompagnée de la promotion de la technique et de l'ingénierie au service de l'industrialisation agricole, un discours porté par des technocrates cravatés issus de la corporation paysanne (future FNSEA!). Par des jeux d'influence et de clientélisme, ils ont convaincu les notables locaux, divisant les campagnes en deux camps : les profiteurs et les lésés. Quant aux opposants, traités de ploucs, ils ont été systématiquement réduits au silence, dans un contexte dominé par le syndicat unique.

Inès Léraud montre avec force comment ce monolithisme de pensée a perduré bien après la guerre (et persiste encore aujourd'hui) dans un système agricole structuré autour d'un modèle productiviste. Un modèle qui a broyé des millions de fermes, détruisant à coups de bulldozer le bocage façonné par des générations. Édifiant! ■

Trente-deux regards de diversité paysanne mondiale

Les passants pressés me bousculent, en quête de cadeaux de Noël. Tout en restant vigilante à la circulation dense, je cherche l'exposition de photos inaugurée le 21 novembre sur les grilles du jardin de la Tour Saint-Jacques à Paris. Je l'aperçois, enfin, de l'autre côté de la rue. Depuis des années, j'en rêvais ! Aujourd'hui, elles sont là, offertes aux regards.

Des champs de café du Honduras, aux parcelles maraîchères du Brésil ou du Mozambique, en passant par les oliveraies de Palestine, les rizières du Bangladesh, les prairies françaises et les parcelles vivrières d'Indonésie, une grande diversité de situations et de systèmes de production se côtoient le long de ces grilles.

Une trentaine de photos vivantes célèbrent notre métier si noble, ainsi que les hommes et les femmes qui le pratiquent à travers le monde et leurs luttes pour le défendre. Elles reflètent la diversité des cultures, des modes de production, tout en témoignant de la représentativité de notre organisation. La Via Campesina, c'est 200 millions de paysannes et paysans dans près de cent pays !

 **Véronique Léon**

Ce qui frappe ensuite, c'est l'unité qui se dégage d'une photo à l'autre. Oui, nous sommes une grande famille paysanne, unie dans ses combats pour les

droits des paysans, pour la terre, pour la souveraineté alimentaire, et contre les destructeurs de notre planète. Une famille qui nourrit 70 % de la population mondiale. Je suis fière d'en faire partie, fière de porter ces luttes !

Les photos, grandes et colorées, offrent des portraits saisissants au travail, avec leurs animaux, leurs outils, dans les champs ou brandissant leurs drapeaux multicolores et leur poing lors de manifestations. Les visages sont graves ou souriants, mais toujours vrais.

J'ai envie de dire aux passants : « Arrêtez-vous, regardez-nous ! Interrogez-vous, respirez cet ailleurs ancré dans notre réalité paysanne. Derrière nos produits, il y a nous, les femmes et les hommes de la terre. Et là, à Paris, nous sommes enfin exposés à vos regards, témoins d'un autre monde si proche et pourtant méconnu des citadins. » ■



 Du 21 novembre 2024 au 13 janvier 2025, les grilles du square de la Tour Saint-Jacques (rue de Rivoli à Paris) accueillent une exposition de photographies grand format dont le but est de mieux faire connaître La Via Campesina.



Un journal pour tous et toutes !

- Votre fille débute une formation agricole ?
- Votre voisin paysan commence à s'intéresser à vos idées ?
- Votre neveu revient transformé de son premier woofing ?
- Votre vétérinaire s'interroge sur l'avenir de l'élevage ?
- Votre sœur ouvre une auberge qu'elle décrit comme « ancrée dans son territoire paysan » ?
- Votre stagiaire termine bientôt son stage sur votre ferme ?
- Ou peut-être que votre nouvelle voisine, prof au lycée agricole du coin, partage vos convictions ?

La nouvelle année est l'occasion parfaite pour leur offrir un abonnement à *Campagnes solidaires*!

Un geste simple pour partager vos idées, les accompagner dans leurs projets et soutenir le monde paysan.

Abonnez-les en ligne ou avec le bulletin ci-dessous !

Merci pour votre soutien, et bonnes fêtes de fin d'année!

Bulletin d'abonnement



CAMPAGNES SOLIDAIRES

N° 412

TARIFS :

- Annuel (11 numéros) : 46 €
- 6 numéros : 24 €
- Soutien, collectivité et étranger : 60 € (ou plus)

■ Coordonnées de la personne à abonner

Nom	Prénom
-----	--------

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Profession _____ Téléphone _____

Courriel

- ☐ Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de *Campagnes solidaires*
- ☐ Je règle avec le mandat de prélèvements sepa ci-dessous en y joignant un relevé bancaire (RIB) ou postal (RIP)

(Le prélèvement peut être arrêté à tout moment, sur simple demande de votre part à abocs@confederationpaysanne.fr ou au 01 43 62 82 82)

Nom _____ Prénom _____

Adresse

Code postal	Commune
-------------	---------

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Média Pays à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Média Pays. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Fait à..... Signature

le.....

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter :

Établissement/Agence

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Je vous prie de bien vouloir présenter en faveur de Média Pays sur le compte référencé ci-dessous les sommes correspondant à mon abonnement :

Tous les quatre mois (le 15^e jour du mois) ☐ 15 € ou ☐ 20 € Soutien, collectivité et étranger

Annuellement (à la date du renouvellement) ☐ 45 € ou ☐ 60 € Soutien, collectivité et étranger

IBAN

Association bénéficiaire : Média pays – Numéro national d'émetteur : FR96ZZZ492109

BIC

Retourner sous enveloppe timbrée à **Média Pays – 104, rue Robespierre – 93170 Bagnolet**

Tél. : 01 43 62 82 82 – abocs@confederationpayanne.fr

Abonnement en ligne sur le site de la Confédération paysanne : confederationpaysanne.fr

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion de l'association et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès aux informations dans les conditions prévues par la délibération N° 80 du 1/4/80 de la CNIL.

Ou en flashant le QR code



Les petites annonces sont payantes, sauf celles qui concernent l'emploi, les recherches et propositions d'installation, et toute autre demande à but non lucratif. Tarif : 8,50 € les six lignes + 1,50 € par ligne supplémentaire (30 caractères par ligne). Pour les tarifs publicitaires, contacter : Média Pays - 104, rue Robespierre - 93170 Bagnolet 01 43 62 82 82 - redaccs@confederationpaysanne.fr

EMPLOI - STAGES FORMATION

OFFRES

Haute-Saône - A Cornot, le Gaec de la Modestine, 5 personnes, ch personne motivée par l'agriculture paysanne et bio, curieuse et polyvalente - Missions : fabrication de pain (1 ou 2 j/semaine), tournées de livraison et autres tâches annexes - Recrutement à partir de 2025, pour un CDD évolutif de 6 mois et 32 heures/semaine - Permis B - fournil.modestine@gmail.com - 03 63 77 16 07

Vaucluse - Ferme en maraîchage bio, diversifiée, à Villelaure, vente en amap et magasin de producteurs cherche un-e ouvrier-e agricole à partir de février pour un remplacement de congé maternité de 6 mois - Temps pleins + heures sup - Horaires variables selon saison - Tâches variées - Expérience indispensable - 06 58 46 81 83 - gaec-grandebastide@riseup.net

ASSOCIATION INSTALLATION TRANSMISSION

OFFRES

Somme - Ferme laitière cherche repreneur ou repreneuse - 50 ha, bio, 25 VL - Terres en fermage - Bâtiments d'élevage et de stockage - Possibilité d'autres élevages, voire de transformation - c.beller@initiatives-paysannes.fr - 06 71 82 49 75

Eure-et-Loir - A Sours - Maraîcher-es en AB cèdent leur ferme - 3 ha en propriété et 3 ha en fermage - Gamme très variée de légumes toute l'année, avec irrigation autonome - Autoproduction du paillage végétal (1 ha miscanthus) - Vente 100 % en circuit court à 20 km autour de Chartres (emplacement de marché idéal, restaurants...) - Avec tracteur et divers matériels, 5 000 m² de serres, chambre froide - Un verger maraîcher produira des fruits d'ici 2 ans (exclusivité sur le territoire) - Possibles diversifications (petits élevages, PPAM, fleurs coupées...) - Ouverts à une reprise en individuel ou en collectif, un accompagnement sur du moyen/long terme peut être

envisagé - contact@adeard28.org - 07 67 63 64 07

Loire-Atlantique - Ferme en vente, secteur Derval-Nozay - 30 ha + Bâtiments pour bovins viande + maison habitable - Prairies et parcelles cultivables, 15 ha accessibles autour du siège + 15 ha entre 1 et 4 km - Avec puits et four à pain - Dispo de suite - Réf.44.24034 - 02 40 20 85 83 - contact@cap44.fr

Mayenne - Ferme bocagère à céder, à Saint-Georges-sur-Erve - 40 ha - Maison et Bâtiments fonctionnels, avec grande capacité de stockage foin ou paille - Peut convenir à élevage (bovin, caprin, ovin) - Tout en location - Paysans proches pour soutien à l'installation - 06 15 77 51 42

Manche - Ferme maraîchère à transmettre dès 2025 possible, avec accompagnement possible - 12 ha en location, le reste du foncier, le matériel et les stocks à vendre - SAU 16 ha - dont 5,5 ha en légumes plein champ en rotation avec des légumineuses, 2 000 m² de tunnels froids + 1 serre à fraise + pépinière 80 m² - Bâtiments de 900 m² avec chambres froides et tempérées et local de lavage - 2 marchés, vente en ligne, expédition hebdo à des épiceries à Paris, une biocoop etc - Autonome et bien équipé en matériel - Bonne dynamique locale - 230 000 € (bâtiments, matériel, stock) - antoine.desvages@wanadoo.fr - 06 88 98 46 69

Indre-et-Loire - Ferme à vendre, à 20 minutes de Tours - 22 ha de terres/prés, 7 ha de bois, environ 1 000 m² de bâtiments agricoles, et une maison d'habitation de 147 m² - Possibles maraîchage et/ou élevage avec possibilité pâturage dans les prairies du lit mineur de la Loire - Nous avons des délais assez compressés et étudierons donc les projets déjà « mûrés » qui n'attendent plus qu'un lieu d'accueil - Prix : 380 000 € - fermedeladurandiere@gmail.com - 06 12 90 58 07

Alsace (centrale) - À louer belle ferme, 12 ha de prés et 1 ha de forêt en un tenant, 400 m² de bâtiments, dont 200 en habitation

- A des porteurs ou porteuses de projet ayant des connaissances en biodynamie et une volonté de construire en communauté - b. floesch@gmail.com

Doubs - Petite ferme avec maraîchage et élevage ovin viande cherche un/une collaborateur, cause départ à la retraite graduellement envisagé d'un des deux paysans actuels - Possibilité de diversifier - Habitation sur place, lieux collectifs - fermedelods@orange.fr - 06 47 77 47 80

Val-de-Marne - Ferme avicole à vendre avant départ à la retraite fin 2026 - Dans un périmètre préservé, proche de bassins de population - 5 ha en location et habitation BBC récente (120 m²) - Idéale pour couple - CA : 20 % œufs, 80 % volailles de chair - Vente en amap, restauration collective, magasin de producteurs - Transmission par étapes possible - 06 32 39 49 64 - https://lafermebiodyplateaubriard.jimdofree.com

Yonne - 89350 - Ferme bio de 68 ha cherche candidat-e à l'installation - 68 DPB - La ferme est disponible immédiatement, avec cession du matériel - 09 60 35 20 36

Loire (Monts du Pilat) - Offre location dès maintenant - 2,6 ha bio pouvant aller rapidement jusqu'à 6,5 ha - Forage, source, réserve d'eau, serre, poulailler 250 poudeuses, bâtiments avec séchoir, hangars pour matériel, transformation et stockage - Productions possibles : maraîchage, PPAM, petit élevage (volailles, moutons), petits fruits rouges, miel - Petit collectif de 2 ou 3 personnes possible - Habitation rénovée de 105 m² - 06 78 97 97 82 - georges.jay42@gmail.com

Haute-Loire - Terre de Liens cherche un ou plusieurs porteurs de projet pour s'installer courant 2025 sur la ferme du Fressinet, à Riotord - Ferme certifiée AB - Il s'agit d'une transmission, suite au départ annoncé du fermier en place - Les terres seront louées par bail rural environnemental (BRE), avec obligation de poursuivre en AB - Plus d'information : c.bellec@terredeliens.org - 06 32 30 59 22

Corrèze - Gaec des Prés Verts, entre Tulle et Brive, ch 3^e associé-e - 35 VL, 52 ha SAU, 3 salariés temps partiel, adhérent Biolait - 120 000 l livrés et un atelier de transformation de 90 000 l en fromages affinés,

vente directe et distributeurs - Situation économique sereine, temps de travail aménagé et jours de congé réguliers, rotation des associés sur les différents postes - Objectif 3^e associé-e : optimiser la répartition du travail, les prises de décision et anticiper le départ prévu d'un salarié - Salariat ou stage parrainage envisagé dans un premier temps - 06 88 72 65 63 - 06 87 20 16 51 - gdespresverts@gmail.com

Aveyron (tout près de Conques) - Exploitation viticole à vendre - 6,36 ha : 4,5 ha rouge (cabernet franc, merlot, cabernet sauvignon, syrah) 1,5 ha blanc (chenin, chardonnay) - Bâtiment de 200 m² au sol sur plusieurs niveaux, cuvier de vinification 120 m², local de stockage matériel, local vente, stockage bouteilles - Logement à finir d'aménager - Vignoble en AB et biodynamie, entre 20 000 et 25 000 bouteilles en année correcte - Vente directe (au domaine et salons) et à l'export - gaecrols@orange.fr - 06 27 80 27 09

Aveyron - Gaec ch futures associé-es - Ferme en polyculture élevage en AB sur 180 ha en Sud Aveyron, avec ateliers de production en huile, farine, pain, semences et lait de brebis - Développements possibles : œufs, arbres, PPAM, miel, maraîchage et fromage... Beaux bassins-versants avec haies, ruisseau et une rivière - Partage du travail, prise d'initiative et intelligence collective (un-e référent-e par activité mais ferme vue comme un ensemble) - Travail sur eau, sols, plantations de haies - gaecenherbe@protonmail.com - 06 43 28 49 36

Haute-Savoie (Viuz-en-Sallaz) - Dans une perspective d'augmentation de la surface et donc de la production sur la ferme, Guillaume cherche un ou une porteur-euse de projet en maraîchage pour travailler en commun (perspective Gaec) - 06 78 19 89 13 - guillaume.gibouin@me.com

Isère - Actuellement salarié dans une ferme du Nord Isère, dans le cadre d'une future installation à Vourey, ch associé-e pour créer une ferme d'élevage - L'activité envisagée est un élevage en bio d'une 15aine de vaches de petit gabarit type jersiaises, en monotrait, traite mobile et sans bâtiment - Lait à transformer selon gamme à dé-

finir - La vente pourrait se faire, entre autres, par le magasin de la ferme existant - Une partie du matériel pourrait également être mutualisée et un partage des astreintes est envisagé - Le projet, tel qu'il se dessine, s'appuierait sur 11,5 ha de prairie naturelle et 8,5 ha de pâturage sous noyers, des pistes de foncier sup sont en cours d'exploration - En vue d'une installation en 2026 - fabrice.dessenio@protonmail.com - 06 74 19 50 37

Var - Ch associé-e sur ferme existante - 5 000 m² de maraîchage bio, 2 poulaillers et 500 poules pondeuses plein air avec agrément et un CO - Capacité d'eau abondante avec un bassin de rétention de 1 200 m², ferme reliée au Canal de Provence - Vente directe sur marchés et magasins - Ventes en paniers légumes, avec une bonne clientèle qui demande à être développée - 2 parties aménageables pour une extension de 2 500 m² de maraîchage, et agrément déjà existant pour un troisième poulailler afin de travailler avec 700 poules, nécessaire pour 2 associé-es - ivanoedesalpes@gmail.com

DEMANDES

Côtes-d'Armor - Je recherche une exploitation avec 15/20 ha dans les Côtes-d'Armor - 06 88 13 53 08 - marcfrancois-dubois@yahoo.fr

Var - Ch terrain agricole mini 5 000 m² (plus c'est toujours mieux) pour projet d'installation en élevage caprin avec transformation fromagère - Un accès à l'eau potable et l'électricité, ainsi qu'un accès routier possible pour les camions sont indispensables - Merci - floramolard@yahoo.fr - 06 14 74 23 88

DIVERS

Vienne - Poitou-Charentes. Consultant pour paysannes de Poitou-Charentes Limousin Pddl Centre. Accompagnement individuel et collectif centré sur le facteur humain, stratégie, médiation, transmission, formations « bien-être au travail » ou sur « transmission ». www.olivier-prothais.com - 06 49 26 27 47

Béarn - Ch une personne pour nettoyage et bûcheronnage dans un bois à l'abandon depuis une dizaine d'années - Je propose également d'y mettre des animaux - Ouverte à toutes propositions - Mon projet est d'y installer des ruches - Près de Lembeye - valeriecf@wanadoo.fr

« Sauvez les paysans, mangez un trader ! »

Sous les élégantes colonnes du Grand Palais, en plein cœur de Paris, la fête des courtiers et des agro-industriels (64^e bourse de commerce européenne) a pris un tournant inattendu ce 5 décembre. Deux cents paysannes et paysans de la Conf', venus des quatre coins de la France, ont orchestré une action spectaculaire et symbolique pour dénoncer la spéculation sur les matières premières agricoles.

Dispersé par petites équipes, dissimulé dans les arrêts de bus ou tapi derrière les buissons bordant les Champs-Élysées, le groupe s'est rassemblé en un éclair. En à peine cinq minutes, l'installation était achevée : une immense banderole, déployée sur plusieurs mètres, recouvrait presque l'entrée du Grand Palais, tandis qu'on retrouvait des stickers dénonciateurs à l'intérieur du prestigieux bâtiment. Les 99 % du monde

 **Roxanne Mitralias**

agricole faisaient une entrée fracassante dans une sauterie réservée aux élites du commerce international, où l'entrée coûte 300 euros le dîner a été évalué, lui, à plus de 300 000 euros hors taxe. « Traders tremblez, les paysans reprennent leur blé ! » scandait le syndicat, rappelant que ces festins sont servis au prix de la misère des paysannes et paysans, de l'inflation et des émeutes de la faim.

Alors que les exposants et sponsors de l'événement – InVivo, Avril, Crédit Agricole, Syngenta, Cargill, Bridor ou Panzani – initiaient leurs échanges feutrés, au micro on rappelait leur rôle dans la spéculation alimentaire – acheter le moins cher possible aux producteurs pour vendre le plus cher possible. À leurs côtés, le président de la FNSEA Arnaud Rousseau, et celui de l'AGPB (Association générale des producteurs de blé), ajoutait un parfum d'ironie : ces dirigeants syndicaux, qui s'affichent

opposés à l'accord UE-Mercosur, sont pourtant les architectes du même modèle agro-industriel.

Sous le regard des passants et des invités en tenue mondaine, des slogans incisifs fusaient : « Prix rémunérateurs plutôt que des traders », « Prédateurs de la valeur, vous vous gavez sur notre labeur. » Les chants inventifs résonnaient encore lorsque la police est intervenue. L'action, bien que pacifique et clôturée, a été brutalement interrompue par un dispositif de nasage et quelques charges. « On vous nourrit, respectez-nous ! » criaient les manifestants, tandis que cinq étaient placés en garde à vue. Le bilan fait état de blessures et l'indignation reste entière : pourquoi un tel niveau de répression pour une action calme et justifiée ? Malgré ces violences, le message est clair : La Conf' exige des prix garantis et la fin des accords de libre-échange. ■

